



16^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Jeudi 29 janvier 2026 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de M. Frédéric Vaucher, président (PLR).

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris le président (**34 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Crevoisier Mourad (POP), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Galley Roland (UDC), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Houlmann Laure (PS), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Spoletini Giovanni (PS), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vogel Stéphanie (PLR), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (6 membres) : Mme et MM. Beroud Olivier (POP), Dubois Yann (Les Vert-e-s), Lebet Matthias (PS), Mores Zachary (PLR), Mouche Virginie (POP), Räss Lukas (UDC).

Membres du Conseil général excusé-e-s (7 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Simonin Eric (POP), Tanner Lucas (UDC), Vaucher Alain (PLR), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP).

Conseil communal : M. Théo Huguenin-Elie (PS), président, M. Théo Bregnard (POP), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s) et M. Thierry Brechbühler (UDC).

16^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 29 janvier 2026 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 14^e séance du Conseil général du 18 novembre 2025
3. Assermentation et nomination au sein des Commissions
4. 26.001 – Rapport quadriennal 2026-2029 relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :
 - CHF 26'739'000.- pour le Service technique (centre 712), dont CHF 24'831'000.- nets à la charge de la Ville
 - CHF 14'307'000.- pour le Service technique (centre 721)
 - CHF 12'238'000.- pour le Service des eaux (centre 911)afin de réaliser le programme 2026-2029 pour :
 - le réaménagement de segments de rues
 - l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation
 - l'entretien constructif des infrastructures de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux claires et usées
5. 25.060 – Résolution du groupe POP intitulée « Le racisme est un délit et notre Ville doit le combattre », déposée le 16 décembre 2025
6. 26.002 – Interpellation du groupe POP intitulée « Centralisation du SMUR, un nouveau clou dans le cercueil de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds », déposée le 13 janvier 2026

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- **Amendement** du groupe PVL lié à la résolution 25.060.
- 26.003 – **Interpellation** du groupe socialiste intitulée « Anticiper plutôt que réagir, prévenir plutôt que déplorer », déposée le 20 janvier 2026.
- 26.004 – **Question écrite** du groupe PVL intitulée « Responsabilités, contrôles et suivis liés aux règles de sécurité incendie à La Chaux-de-Fonds », déposée le 20 janvier 2026.
- 26.005 – **Question écrite** du groupe POP intitulée « Suivi des mesures cantonales de sécurité des établissements publics », déposée le 21 janvier 2026.
- 26.006 – **Interpellation** du groupe PVL intitulée « Mobilité douche ou abris bus ? », déposée le 23 janvier 2026. **[NON TRAITÉE]**
- 26.007 – **Motion** du groupe PVL intitulée « Pour une transparence accrue des crédits simplifiés (Art. 16 RCF) », déposée le 26 janvier 2026. **[NON TRAITÉE]**
- 26.008 – **Motion** du groupe PVL intitulée « La Chaux-de-Fonds 'Commune en santé 2027' », déposée le 26 janvier 2026. **[NON TRAITÉE]**

Introduction de la séance

M Frédéric Vaucher, président :

- En concertation avec le Bureau, nous allons observer une minute de silence en pensée avec les victimes du drame de Crans-Montana et toutes les personnes touchées par cet événement. L'assemblée est invitée à se lever.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

Le président informe ensuite des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- Amendement du groupe PVL lié à la résolution 25.060
- Interpellation 26.003 du groupe socialiste intitulée « Anticiper plutôt que réagir, prévenir plutôt que déplorer »
- Question écrite 26.004 du groupe PVL intitulée « Responsabilités, contrôles et suivis liés aux règles de sécurité incendie à La Chaux-de-Fonds »
- Question écrite 26.005 du groupe POP intitulée « Suivi des mesures cantonales de sécurité des établissements publics »
- Interpellation 26.006 du groupe PVL intitulée « Mobilité douche ou abris bus ? »
- Motion 26.007 du groupe PVL intitulée « Pour une transparence accrue des crédits simplifiés »
- Motion 26.008 du groupe PVL intitulée « La Chaux-de-Fonds 'Commune en santé 2027' »

L'ensemble de ces objets est porté à la suite de l'ordre du jour.

Avant de poursuivre, le président, **M. Frédéric Vaucher**, invite encore une fois l'assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de M. Marc-André Nardin, qui fut membre et président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, et ancien président du Grand Conseil.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

Adoption du procès-verbal de la 14^e séance du Conseil général du 18 novembre 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté.

Assermentation

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Zachary Mores, PLR, en remplacement de Mme Stéphanie Vogel, élue conseillère générale.

Élections au sein des commissions

Commission financière

M. Anthony Curty est proposé en remplacement de M. Cédric Haldimann.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Anthony Curty est élu tacitement au sein de la Commission financière.

M. Claude-André Moser est proposé en remplacement de Mme Sarah Curty.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Claude-André Moser est élu tacitement au sein de la Commission financière.

26.001

Rapport du Conseil communal

relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :

- CHF 26'739'000.- pour le Service technique (centre 712), dont CHF 24'831'000.- nets à la charge de la Ville
- CHF 14'307'000.- pour le Service technique (centre 721)
- CHF 12'238'000.- pour le Service des eaux (centre 911)

afin de réaliser le programme 2026-2029 pour :

- le réaménagement de segments de rues
- l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation
- l'entretien constructif des infrastructures de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux claires et usées

(du 7 janvier 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le programme des travaux sur les voies publiques de circulation fait depuis 2015 l'objet d'une planification pluriannuelle. En effet, la volonté de dynamiser la ville en requalifiant des rues majeures, quelquefois en synergie avec des projets privés d'importance, doit être coordonnée avec les nécessaires interventions d'entretien constructif découlant du vieillissement de ces infrastructures.

La présente demande de crédits porte sur la période 2026 à 2029. Ces financements permettront le réaménagement de segments de rues, l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation, ainsi que celui des canalisations d'eau potable et d'évacuation des eaux.

Les centres financiers impactés par le présent rapport sont les suivants :

Centre	Intitulé / Nature des travaux
712	Constructions nouvelles et entretien <ul style="list-style-type: none"> – modifications de la géométrie des voies de circulation, aménagements de surfaces pour la mobilité douce, végétalisation de l'espace urbain, sécurisation des différents flux de trafic (piétons, cyclistes, automobiles); – réfection des trottoirs publics et privés adjacents aux travaux précités; – entretien constructif des routes urbaines (dont la réparation des dégâts consécutifs aux conditions hivernales) et des routes communales hors localité; – adaptation de la signalisation.
721	Réseau d'évacuation des eaux <ul style="list-style-type: none"> – entretien constructif des canalisations publiques.
911	Eaux-réseau <ul style="list-style-type: none"> – réfection ou remplacement du réseau de distribution d'eau potable (conduites maîtresses et branchements)¹

Les trois crédits d'engagement sollicités représentent les montants plafonnés que le Conseil communal propose d'investir au cours des prochaines années. Lors de l'élaboration du budget de ces exercices, ils seront déclinés en crédits budgétaires permettant aux autorités d'opérer au besoin les ajustements nécessaires.

L'enjeu de ce programme consiste d'une part à satisfaire une majorité des besoins, tant pour une indispensable évolution urbanistique que pour l'obligation d'entretenir les infrastructures existantes. D'autre part, il vise à ce que l'ensemble des projets proposés s'accordent tant aux objectifs politiques qu'aux impératifs techniques.

Les routes, les canalisations et les conduites d'eau potable sont des composantes essentielles de l'urbanisme, qu'il est important d'entretenir pour que toutes les activités puissent s'y dérouler normalement, favorisant ainsi leur développement. L'entretien de ce patrimoine, qu'il soit courant ou constructif, assure la sécurité de ses usager-ère-s et garantit que les

¹ Tous les autres investissements pour les ouvrages nécessaires à la production d'eau (stations de traitement et de pompage) et à sa distribution (réservoirs) font partie de l'alimentation générale et ne sont pas abordés dans ce rapport. Les crédits nécessaires au maintien de leur valeur sont inscrits annuellement au budget.

infrastructures concernées atteignent leur durée de vie projetée. Il répond ainsi pleinement aux objectifs du développement durable.

Situation des crédits d'engagement 2022 – 2025

Le tableau ci-dessous résume, par centre, les dépenses effectives (hors recettes associées) et les soldes disponibles par rapport aux crédits d'engagement octroyés par votre Conseil pour le programme 2022-2025 :

Montants en CHF	712 Constructions nouvelles et entretien	721 Réseau d'évacuation des eaux	911 Eaux-réseau
Crédits CG 2022-2025	23'274'000.-	9'107'000.-	8'819'000.-
Dépenses 2022	3'085'270.-	967'763.-	2'492'245.-
Dépenses 2023	1'926'118.-	1'534'634.-	1'636'228.-
Dépenses 2024	9'647'487.-	1'205'006.-	1'908'921.-
Dépenses 2025 (prévisions)	3'812'404.-	2'100'000.-	2'781'606.-
Soldes à fin 2025 (prévisions)	4'802'721.-	3'299'597.-	0.-
Dépenses 2026 (budget)	1'2'176'000.-	1'477'000.-	0.-
Dépenses 2027 (prévisions)	2'2'051'000.-	654'000.-	0.-
Soldes finaux	575'721.-	2'168'597.-	0.-

Bases de la planification quadriennale

Des tâches de planification et de coordination sont régulièrement effectuées au sein de la Ville. Ses services collaborent avec les autres maîtres d'ouvrage – Viteos (électricité, gaz, chauffage à distance, éclairage public), Swisscom, Sunrise, l'Office fédéral des routes et le Service des ponts et chaussées – de manière à :

¹ Les soldes à fin 2025 permettront, pour les centres 712 et 721, de réaliser en 2026 les chantiers suivants : Musées et Jaquet-Droz.

² Pour 2027, le solde disponible sur le crédit des centres 712 et 721 permettra de réaliser les chantiers suivants : Pouillerel, Crêtets 65 à 89 et chemin des Monts.

- répondre aux évolutions de la mobilité ;
- réaliser les mesures issues des projets successifs d'agglomération ;
- améliorer la qualité des espaces publics, en particulier ceux considérés comme majeurs, en y intégrant notamment un plus grand nombre de surfaces végétalisées, des arbres et du mobilier urbain adapté aux évolutions sociétales ;
- adapter les infrastructures aux technologies et normes en vigueur ;
- coordonner les chantiers routiers (aménagement et/ou entretien constructif) avec les travaux requis sur les équipements sous-jacents.

La planification quadriennale 2026-2029 intègre évidemment la perspective prochaine de l'ouverture au trafic de l'évitement est par la H18, prévue fin 2030.

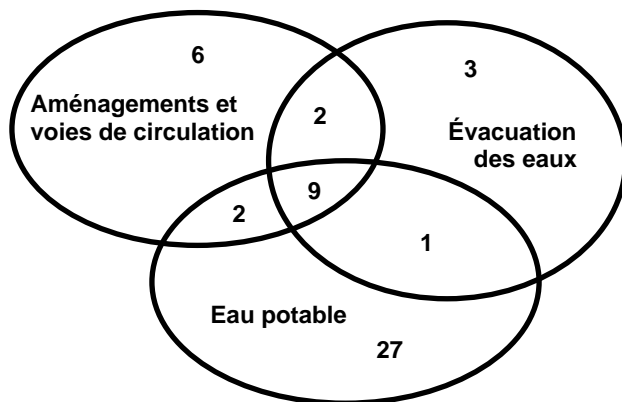
Outre la participation financière de la Ville à certains travaux de déplacement de réseaux souterrains ou d'infrastructures de mobilité douce dans le cadre du projet H18 proprement dit (en vertu des dispositions de la loi cantonale sur les routes et voies publiques), certains projets de réaménagement urbain prévus dans ce rapport quadriennal préparent la situation future avec l'évitement H18 en service. C'est notamment le cas des réaménagements des rues de la Charrière et du Collège.

Il n'est cependant pas prévu de réviser le plan de circulation du centre-ville avant la mise en service de l'évitement. Les réaménagements susmentionnés devront donc être compatibles tout à la fois avec le schéma de circulation actuel et celui futur.

La planification des investissements nécessaires sur le réseau d'alimentation en eau potable est le résultat du travail sur la gestion des actifs de ce réseau avec une vision à long terme. Ce travail d'analyse a été mené en collaboration par le Service des eaux de Viteos et l'Asset Manager.

Après cette première analyse des besoins de renouvellement des réseaux d'eau, un travail de coordination avec les projets de la Ville (réseau d'assainissements ou réaménagement de chaussées) et les autres services de Viteos, notamment le développement du chauffage à distance, a été mené afin de planifier les chantiers de 2026 à 2029.

Issu de ces démarches, le programme quadriennal 2026 – 2029 se décline en 49 projets d'étendues et d'importances variables. Les infrastructures concernées et leur interaction dans les chantiers sont présentées dans le graphique ci-dessous, qui précise le nombre des chantiers projetés pour chaque ensemble :



Valeurs des infrastructures

Pour chaque infrastructure (routes, réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées), on distingue trois valeurs : à neuf, actuelle et comptable.

Valeur à neuf

Cette valeur correspond au montant qu'il faudrait investir aujourd'hui pour remplacer un ouvrage donné. Les indications fournies doivent cependant être considérées comme des valeurs indicatives, issues de l'expérience des services concernés et des prix pratiqués par les entreprises de construction à la date de l'édition du présent rapport.

Le calcul de la valeur à neuf des routes, trottoirs publics et bordures est présenté dans l'annexe 2.

- Routes, trottoirs¹, bordures (~1'059'000 m²) : env. CHF 197'000'000.-
- Réseau d'assainissement (~135 km) : env. CHF 250'000'000.-
- Réseau de distribution de l'eau potable² : env. CHF 214'000'000.-

¹ Les CHF 197 millions ne comprennent pas les trottoirs sis sur des biens-fonds privés, dont l'entretien constructif incombe à leurs propriétaires. Ceux-ci représentent une valeur à neuf d'environ CHF 52 millions. Au total, la valeur à neuf des voies de circulation se monte donc à CHF 249 millions.

² L'analyse du réseau d'eau potable porte uniquement sur les conduites de distribution (162km) et les branchements (91km), soit près de 253 km. Le réseau d'eau potable complet représente

Valeur actuelle

Elle correspond à la valeur actuelle des infrastructures dans leur état. On la détermine de manière théorique en considérant que chaque investissement perd chaque année un certain pourcentage de sa valeur en fonction de la durée de vie de l'ouvrage.

Pour le réseau routier, il n'est cependant pas possible de déterminer précisément cette valeur, car les données disponibles sur l'âge de ces infrastructures et les montants investis par le passé sont très incomplètes. Pour l'apprécier, il est fait référence à la législation cantonale en matière de finances publiques qui considère une durée de vie théorique de 50 ans pour les travaux de génie civil en général, dont les voies de circulation, correspondant à un taux d'amortissement ou une perte de valeur de 2 % par année (annexe 2 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC)). D'autre part, sur la base des investissements consentis depuis 1996, l'âge moyen du réseau a été sommairement estimé à 27 ans.

Pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, la durée de vie théorique admise est de 80 ans. Il faut par conséquent considérer une perte de valeur de 1.25 % par an. Toutefois, la durée de vie réelle peut être plus courte en raison de dégâts dus à une corrosion accélérée des conduites en fonte, un phénomène amplifié par la mise à terre des bâtiments sur le réseau et de l'utilisation de cales en bois sous les conduites jusqu'en 1995. De même que pour le réseau routier, on peut estimer la valeur actuelle et l'âge moyen des infrastructures en fonction des montants investis chaque année et d'une perte de valeur 1.25 % par an.

- Routes trottoirs, bordures : âge moyen ~27 ans CHF 106'600'000.-
- Réseau d'assainissement : âge moyen ~55 ans CHF 69'700'000.-
- Réseau d'eau potable : âge moyen ~32 ans CHF 120'000'000.-

Valeur comptable

Elle correspond à la valeur résiduelle de l'infrastructure après déduction des amortissements légaux.

Les immobilisations du patrimoine administratif, dont la valeur diminue en raison de l'utilisation, sont initialement inscrites au bilan au coût de leur réalisation (dépenses nettes). Elles sont ensuite amorties par catégorie d'immobilisations en fonction de leur durée d'utilité. Les amortissements sont

près de 300 km de conduites comprenant les autres conduites nécessaires à son fonctionnement (conduites de transport, de fontaines, d'hydrants, de vidange), ces dernières étant étudiées pour elles-mêmes.

linéaires et prennent effet dès la mise en exploitation de l'investissement (Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), art. 56).

Les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation sont définies à l'annexe 2 du RLFinEC. Il s'agit de valeurs qui se rapportent à une catégorie spécifique d'ouvrage. Lorsque la réalisation comporte des ouvrages de natures différentes, un taux moyen est alors calculé sur la base des dépenses prévues pour chaque catégorie spécifique.

Pour tous les réseaux considérés dans ce rapport, le taux légal d'amortissement est en général de 2 % par an (durée de 50 ans). Notons cependant que, pour la couche de roulement des routes, le RLFinEC prévoit un taux d'amortissement de 10 %, soit une durée de vie de 10 ans.

Au 31 décembre 2024, les infrastructures avaient les valeurs comptables suivantes au bilan (arrondies à la centaine de milliers de CHF) :

- Routes, trottoirs publics, bordures (712) : CHF 61'100'000.-
- Réseau d'assainissement (721) : CHF 31'900'000.-
- Réseau de distribution de l'eau potable (911) : CHF 27'000'000.-

Il est important que la valeur comptable reste nettement inférieure à la valeur actuelle pour que le financement de l'entretien constructif des infrastructures soit sain sur le long terme.

Synthèse

Valeurs CHF	À neuf (estimation)	Actuelle (estimation)	Comptable (comptes 24)	Âge moyen
Routes, trottoirs publics, bordures	197'000'000.-	106'600'000.-	61'100'000.-	27 ans
Réseau d'assainissement	250'000'000.-	69'700'000.-	31'900'000.-	55 ans
Réseau d'eau potable (distrib.)	214'000'000.-	120'000'000.-	27'000'000.-	32 ans

Maintien de la valeur des infrastructures

Voies de circulation (routes, trottoirs publics et bordures)

La valeur à neuf des voies de circulation, incluant les trottoirs publics et les bordures, est estimée à quelque CHF 197 millions. Pour son maintien, CHF 4.96 millions sont nécessaires annuellement pour l'entretien constructif

des routes, des trottoirs publics et des bordures (voir annexe 2), notamment pour garantir le remplacement à temps de la couche supérieure de revêtement qui protège celles sous-jacentes.

Réseau d'évacuation des eaux

La valeur de remplacement du réseau des collecteurs, d'une longueur de quelque 135 km, a été évaluée à plus de CHF 250 millions (valeur 2022) dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Elle a été calculée d'après les spécificités de chaque tronçon, sur la base de prix unitaires qui tiennent compte de la situation du collecteur (en général sous une route), de sa profondeur et de son diamètre.

Pour couvrir la perte de valeur, soit 1.25 % par an de la valeur à neuf, ce sont CHF 3.13 millions qu'il faudrait investir annuellement.

Réseau d'eau potable

Pour le réseau d'eau potable, l'analyse du maintien de la valeur porte uniquement sur les conduites de distribution et les branchements, le reste des équipements faisant l'objet d'autres demandes de crédits.

Comme tout élément physique, le réseau d'alimentation en eau vieillit; autrement dit, il perd avec le temps sa capacité à assurer le service pour lequel il est conçu, soit distribuer un volume d'eau donné sans perte. La vitesse à laquelle un réseau vieillit résulte de différentes natures :

- **Dégradation naturelle**, sa durée de vie initiale diminue graduellement dans le temps, son état se dégrade progressivement jusqu'à sa limite d'âge au-delà de laquelle il présente des risques non tolérables vis-à-vis du service demandé ;
- **Dégradation accélérée**, si :
 - son environnement change (par exemple une demande en eau supérieure à sa capacité) ;
 - son environnement exerce une action néfaste (par exemple un sous-sol générant de la corrosion, des fissures et des fuites) ;
 - la nature des conduites n'est pas adaptée au service demandé (par exemple un matériau de conduite trop fragile).

Maintenir la valeur d'un réseau consiste donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre de conserver un service optimal de distribution d'eau à la population.

Pour le réseau de distribution et les branchements, ces mesures sont de deux natures : réparer dans le cadre des activités d'exploitation si l'état le permet encore (par exemple réparation de fuites) ou, si le vieillissement le

justifie, remplacer dans le cadre d'un programme d'investissement. Ce dernier s'établit en évaluant et en planifiant les besoins de remplacement sur le long terme (10 ans).

Pour chaque année d'un programme, les besoins de remplacement de conduites et de branchements sont d'abord évalués sur la base du recensement de leur âge (vieillesse naturelle) en considérant une durée de vie maximale de 80 ans. Toute conduite identifiée comme ayant atteint sa durée de vie à l'année considérée est inscrite au plan et la somme des besoins constitue alors le montant annuel devant être investi pour assurer le maintien minimal de la valeur du réseau.

Dans un second temps, pour les conduites dont la durée de vie n'est pas atteinte, chaque montant annuel peut être corrigé avec des besoins de remplacement motivés par un ou plusieurs des critères suivants :

- L'état de la conduite est suffisamment mauvais (corrosion, fissures, etc.) pour qu'elle n'assure plus un niveau de service acceptable, ce qui justifie son remplacement (vieillesse accélérée, par exemple le cas d'une conduite présentant beaucoup de fuites et dont les réparations seront ultérieurement inefficaces et/ou trop coûteuses). C'est le cas des conduites posées entre 1970 et 1995, sur des cales en bois. Ces cales entraînent une corrosion de la conduite en fonte par la putréfaction du bois, créant ainsi une fuite.
- La conduite présente une non-conformité par rapport aux bonnes pratiques ou aux directives, pouvant alors présenter un risque pour le service de distribution (par exemple des branchements mal réalisés par le passé).
- La conduite est jugée encore bonne pour sa fonction de distribution, mais une évolution attendue de la demande en eau ne lui permettra plus d'assurer le transit du débit de dimensionnement.

Enfin, une analyse globale du plan d'investissement à long terme est réalisée selon l'approche suivante :

- Éviter les écarts d'investissement annuels trop forts. Dans la mesure du possible, le plan est lissé pour que les montants investis annuellement s'approchent de la moyenne sur la période considérée ;
 - Si les besoins d'investissement sont moyennés, il s'agit de procéder d'une part à un contrôle de sur-qualité, pour éviter des dépenses qui amèneraient à remplacer trop tôt des conduites n'ayant pas atteint leur durée de vie et, d'autre part, à un contrôle de sous-qualité pour éviter de remplacer des conduites ou des branchements trop au-delà de leur âge limite.

Idéalement, un programme d'investissement optimal planifie les dépenses de remplacement au bon moment, c'est-à-dire l'année suivant la fin de vie, soit 81 ans.

Néanmoins, comme évoqué ci-dessus, dans le cadre d'un budget "contraint", l'idéal n'est pas atteignable. Un équilibre doit être recherché en favorisant certains critères aux dépens d'autres. Afin d'assainir le parc de conduites posées sur des cales en bois avant la fin de durée de vie, les investissements devraient être conséquents. Cependant, afin de maîtriser les investissements, la Ville a décidé de minimiser ces coûts d'assainissement prématurés, et de vivre ainsi avec des risques de fuites plus récurrents. De plus, nous devons nous caler sur le développement du chauffage à distance (CAD) et les projets d'aménagement de la Ville, ce qui réduit les investissements nécessaires au maintien de la valeur.

Les montants des travaux devisés dans le présent rapport comprennent l'appareillage, soit la fourniture et la pose des conduites de distribution et organes hydrauliques, et également tous les travaux de génie civil nécessaires à la pose des conduites. Les montants sont basés sur une estimation des coûts selon l'expérience de Viteos sur d'autres chantiers similaires, dont la précision est de +/- 25 % à ce stade des études. Il n'y a pas eu de sondages sur place, ou des investigations supplémentaires qui pourraient révéler des sous-sols pollués, la présence de rocher au lieu de terrain meuble, de socles en béton ou encore des conduites existantes mal posées, ne respectant pas les normes en vigueur. Nous sommes également partis sur l'hypothèse que les enrobés ne contiennent pas de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), qui nécessitent des taxes d'évacuation importantes. Si cette plus-value devait survenir sur un chantier, la Ville en sera immédiatement avertie afin d'adapter le crédit voté. Le risque est pris de ne pas avoir ces "surprises" et, ainsi, de limiter les coûts d'études avant travaux et de devoir engager des frais conséquents pour des sondages. Le devis est donc réalisé au mieux des connaissances actuelles, sans avoir pris des marges extraordinaires sur tous les postes.

Synthèse

Le tableau suivant compare les montants qui devraient être investis annuellement pour maintenir la valeur patrimoniale des infrastructures à ceux découlant des crédits sollicités.

Millions CHF	Valeur à neuf	Maintien de la valeur Montants annuels			
		Taux	Invest. nécessaire	Crédit moyen ¹	
712	Routes, trottoirs publics, bordures²	197	³ 2.5 %	4.925	5.015
721	Réseau d'assainissement	250	1.25 %	3.125	3.577
911	Réseau d'eau potable (distrib.)	214	1.25 %	2.675	3.059

Pour les voies de circulation, le taux de 2.5 % est supérieur au taux de 2 % mentionné dans le RLFInEC pour l'amortissement d'une route en général. Rappelons cependant que, pour leur couche de roulement, le RLFInEC prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En outre, les taux donnés dans ce même document ne tiennent compte ni de l'altitude ni de la charge de trafic. Le montant sollicité pour les voies de circulation est d'environ CHF 26 mios sur la période 2026-2029, contre environ CHF 23 mios pour le crédit quadriennal 2022-2025. Cette différence s'explique essentiellement par la mesure de création d'une nouvelle route d'accès à l'hôpital, prévue en 2029 et d'un coût d'environ CHF 3 mios.

Pour le réseau d'assainissement, le crédit sollicité est légèrement au-delà du montant minimal qu'il faudrait théoriquement investir pour maintenir la valeur de cette infrastructure. Cette différence s'explique par les mesures planifiées en lien avec le PGEE, qui devrait entrer en vigueur courant 2026, ainsi que par les importants travaux d'assainissement du collecteur des Marronniers, prévus en 2028. Ces mesures engendrent une augmentation des investissements sur le réseau d'assainissement d'environ CHF 5 mios sur 4 ans par rapport au crédit quadriennal 2022-2025.

¹ Pour les besoins de la comparaison, le crédit sollicité est considéré comme uniformément réparti sur 4 ans.

² Pour le centre 712, le crédit sollicité n'est pas uniquement destiné aux travaux routiers. En effet, une partie de ce montant, soit environ CHF 6.68 millions, financera des aménagements urbains. In fine, ce sont CHF 20.059 millions (montant brut) qui sont attribuables au maintien de la valeur de ce centre.

³ Il s'agit d'un taux moyen, obtenu en divisant l'investissement nécessaire par la valeur à neuf.

Programme des travaux 2026 – 2029

Les projets, représentés sur la carte en annexe 1, sont regroupés en trois catégories :

- aménagements et équipements;
- entretien, renouvellement et mises en conformité ;
- réseau d'alimentation en eau potable.

Il faut leur ajouter :

- un montant annuel (CHF 50'000.-) pour des mandats d'études de projets particuliers d'aménagement ou d'entretien constructif ;
- un montant annuel (CHF 400'000.-) pour l'entretien constructif en général des routes urbaines, notamment la réparation des dégâts consécutifs aux conditions hivernales ;
- un montant annuel (CHF 200'000.-) pour l'entretien constructif des routes situées en dehors de la zone urbaine ;
- un montant annuel (CHF 300'000.-) pour l'entretien constructif des trottoirs publics ;
- un montant annuel (CHF 1'000'000.-) pour le remplacement, lorsque cela s'avère nécessaire en raison de leur état, de collecteurs d'évacuation des eaux conjointement aux chantiers gérés par Viteos ;
- un montant annuel (CHF 300'000.-) pour le gainage des collecteurs, généralement au moyen de gaines composées de textile et de résine, afin d'augmenter leur durée de vie sans nécessité de les reconstruire.

Dans les tableaux suivants, les abréviations suivantes ont été utilisées :

- D = dépenses ;
- R = recettes.

Centres financiers :

- 712 = Nouvelles constructions et entretien ;
- 721 = Réseau d'évacuation des eaux ;
- 911 = Eaux-réseau (distribution d'eau potable).

Les montants y sont indiqués en milliers de CHF, TTC pour les centres 712 et 721 et HT pour le centre 911.

Travaux 2026

Les chiffres mentionnés dans ce chapitre peuvent différer du budget 2026 en raison de l'affinement de la planification et des coûts.

Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
1	Giratoire de la Grande-Fontaine	445	89		133
2	Rue de la Charrière (1 ^{ère} étape)	971	163	459	762
3	Parvis du Parc des Sports	545			
4	Mesure PGEE équipement Emposieux			180	646
5	Réseaux à charge Ville H18	325		497	
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	2'336	252	1'136	1'541

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
-	Collecteurs en synergie avec Viteos			1'000	
-	Gainage de collecteurs			300	
-	Entretien routes urbaines	400			
-	Entretien routes des environs	200			
-	Entretien trottoirs publics	300			
	TOTAL	900		1'300	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
6	Plaisance/Pouillerel				293
7	Rue de la Paix 67 à 81				212
8	Crêtets 91 à 117				373
9	Rue des Crêtets 3 à 32				631
10	Doubs/Modulor				137
11	Chemin des Monts				591
12	Jacob-Brandt				393
13	Helvétie 53 à 75				189
14	Rue des Musées				370
	TOTAL				3'189

Travaux 2027Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
15	Le Crêt-du-Loche (rue du hameau)	465			386
16	Trottoir route de l'Orée-du-Bois	1'100	220		
17	Tronçon Tricentenaire-Numaga	725		212	
2	Rue de la Charrière (2 ^e étape)	971	163	459	597
18	Rue des Armes-Réunies (Numa-Droz – Combe-Grieurin)	1'000	300	575	180
19	Avenue des Forges (Numa-Droz – Morgarten)	310	62		
20	Mesure PGEE équipement Grandes-Crosettes			500	
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	4'621	745	1'746	1'163

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
21	Mesure PGEE dédoublement Scierie des Eplatures			1'600	
-	Collecteurs en synergie avec Viteos			1'000	
-	Gainage de collecteurs			300	
-	Entretien routes urbaines	400			
-	Entretien routes des environs	200			
-	Entretien trottoirs publics	300			
	TOTAL	900		2'900	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
22	Winkelried				121
23	Rue des Granges				157
24	Rue de la Place-d'Armes				106
25	Rue du Doubs 131 à 145				180
26	Commerce 5 à Crêtets 32				579
27	Rue des Champs 1 à 19				234
	TOTAL				1'377

Travaux 2028Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
28	Place de l'Hôtel-de-Ville (quart nord-est)	550		372	217
29	Rue du Collège (Balance – Marais)	2'324			
30	Rue des Armes-Réunies (Léopold-Robert – Numa-Droz)	1'137	227	491	322
31	Avenue Léopold-Robert (Modulor – Avenir)	2'001		108	313
32	Place Girardet	737		442	
5	Réseaux à charge Ville H18	597		30	
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	7'396	227	1'443	852

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
33	Assainissement et déviation du collecteur des Marronniers			2'557	
-	Collecteurs en synergie avec Viteos			1'000	
-	Gainage de collecteurs			300	
-	Entretien routes urbaines	400			
-	Entretien routes des environs	200			
-	Entretien trottoirs publics	300			
	TOTAL	900		3'857	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
34	Liberté_Mélèzes-Reuse				572
35	Rue du Modulor (Temple-Allemand_Numa-Droz)				288
36	Rue du Nord 161 à 181				304
37	Ruche CM Ø200				212
38	Ruche CM Ø400				279
39	Allée du Quartz_Allée des Paysans-Horlogers				435
40	Rue du Mont-Racine (Jacob-Brandt-Crétets)				56
	TOTAL				2'146

Travaux 2029Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
41	Route d'accès à l'hôpital	3'055			
42	Avenue Léopold-Robert (Grande-Fontaine – Modulor)	2'891	578	110	655
43	Rues du Pont et de la Cure	1'225			134
44	Liaison de mobilité douce des Alisiers	528	106		
45	Louis-Robert et sud Stand / 1 ^{er} -Mars	673		258	69
5	Réseaux à charge Ville H18	364		257	
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	8'786	684	625	858

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
-	Collecteurs en synergie avec Viteos			1'000	
-	Gainage de collecteurs			300	
-	Entretien routes urbaines	400			
-	Entretien routes des environs	200			
-	Entretien trottoirs publics	300			
	TOTAL	900		1'300	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
46	Rue de la Reuse 1 à 11				390
47	Rue de la Place-d'Armes (Crêt-Côte)				43
48	Montagne, Recrêtes / Pouillerel				402
49	Retraite				135
50	Tunnels				142
	TOTAL				1'112

Aspects financiers**Synthèse 2026 – 2029**

Centres		712	721	911
Intitulé		Constructions nouvelles et entretien	Réseau d'évacuation des eaux	Eaux-réseau
Financement par		Recettes du compte de résultats	Taxe épuration	Prix de l'eau
2026	Dépenses	3'236'000.-	2'436'000.-	4'730'000.-
	Recettes	-252'000.-		
2027	Dépenses	5'521'000.-	4'646'000.-	2'540'000.-
	Recettes	-745'000.-		
2028	Dépenses	8'296'000.-	5'300'000.-	2'998'000.-
	Recettes	-227'000.-		
2029	Dépenses	9'686'000.-	1'925'000.-	1'970'000.-
	Recettes	-684'000.-		
Crédits sollicités (dépenses brutes)		26'739'000.-	14'307'000.-	12'238'000.-
Recettes		- 1'908'000.-	0.-	0.-
Dépenses nettes		24'831'000.-	14'307'000.-	12'238'000.-

52 % des investissements nets est autofinancé, soit CHF 14'307'000.-, par la taxe d'épuration et CHF 12'238'000.- par le prix de l'eau.

Amortissements et intérêts

En application des taux fixés par le RLFinEC, la charge financière est calculée avec un amortissement de 2 % sur une durée de 50 ans pour les crédits des centres 721 et 911.

Pour le centre 712, il faut considérer que les montants prévus pour l'entretien constructif en général des routes urbaines (CHF 400'000.- par an) et en dehors de la zone urbanisée (CHF 200'000.- par an), soit CHF 2,4 millions

au total, doivent être amortis selon le RLFInEC au taux de 10 % s'agissant en principe du remplacement de la couche de surface. Pour les trottoirs publics (CHF 300'000.- par an), soit CHF 1,2 million, la durée de vie peut être estimée à 20 ans. Dès lors, le taux moyen pondéré applicable au crédit sollicité pour le centre 712 est de 2.9 % sur une durée de 34 ans.

Les intérêts sont calculés sur la moitié de l'investissement au taux moyen des emprunts de la Ville, soit 1.9 %.

Centres		712	721	911
Intitulé		Entretien des voies de circulation et ouvrages	Réseau d'évacuation des eaux	Réseau de distribution d'eau potable
Dépenses brutes		26'739'000.-	14'307'000.-	12'238'000.-
Recettes		-1'908'000.-		
Dépenses nettes		24'831'000.-	14'307'000.-	12'238'000.-
Amortissement	durée	34 ans	50 ans	50 ans
712	2.9 %	720'099.-		
721 et 911	2.0 %		286'140.-	244'760.-
Intérêt ¹	1.9 %	235'894.-	135'916.-	116'261.-
Charge annuelle		955'993.-	422'056.-	361'021.-

Taxe d'épuration

Rapportée au volume d'eau potable soumis en 2024 à la taxe d'épuration, soit 2'497'009 m³, la charge annuelle représente environ CHF 0.17 par m³ sur une taxe d'épuration en vigueur de CHF 2.162 TTC par m³ d'eau potable.

Au 31 décembre 2024, le financement spécial pour le traitement des eaux usées (compte 290 02 000 du bilan) se montait à CHF 2'641'786.90.

La législation cantonale prescrit que ce financement spécial doit rester supérieur à zéro.

Sur la base des mesures prévues dans le PGEE qui sera soumis dans les prochains mois à votre autorité, une augmentation de CHF 0.25 HT de la

¹ Sur la moitié de l'investissement

taxe d'épuration – soit CHF 2.25 HT ou 2.43 TTC par m³ d'eau potable facturé – apparaît actuellement comme probable pour les années 2027 et 2028. Le montant de cette augmentation et sa durée seront adaptés aux données comptables réelles des prochains exercices. Le montant pourrait ensuite revenir au niveau actuel en raison de l'amortissement complet de certains investissements anciens.

Tant que l'augmentation prévue se situe en-dessous de la limite admise par le Conseil général – soit CHF 2.60 HT par m³ –, elle sera de la compétence du Conseil communal.

Prix de l'eau

Une étude est en cours concernant le prix de l'eau. Un rapport sur la refonte du règlement de l'eau et la restructuration du tarif vous sera présenté dès que tous les éléments seront réunis.

Communication

Pour informer les riverain-e-s, les usager-ère-s et le public en général sur la nature des travaux, leur planification et les impacts sur les circulations, les actions suivantes accompagneront les chantiers majeurs présentés dans ce rapport :

- Pour chaque chantier, des panneaux informatifs seront posés aux abords et fourniront les explications utiles pour une bonne compréhension des travaux et de leur ordonnancement.
- Sur ces mêmes panneaux, lorsqu'il s'agira de réaménagement de rues, l'état futur sera illustré par photomontage ou vue tridimensionnelle.
- Sur le site internet www.chaux-de-fonds.ch/grands-projets ainsi que dans le journal officiel de la Ville "Le Tourbillon", les chantiers importants seront décrits et illustrés.
- Les riverain-e-s seront spécifiquement informé-e-s des impacts les concernant par des affichettes posées à l'entrée des immeubles ou des avis déposés dans les boîtes aux lettres.
- Les impacts prévisibles sur le trafic seront annoncés sur le géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois <https://sitn.ne.ch>, dans le thème "Perturbations du trafic".

En outre, les projets prévus dans ce crédit quadriennal seront présentés, au fur et à mesure de leur avancement, à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) ainsi qu'à la Commission mobilité, espace public et stationnement pour les projets avec une composante en lien avec les aménagements urbains.

Conformité au programme de législation

Le crédit d'engagement sollicité s'inscrit pleinement dans le programme de législation 2024 – 2028.

Les aménagements proposés ont pour objectifs de favoriser les rapports sociaux en améliorant la qualité des espaces publics pour que des activités s'y développent et de s'orienter vers un avenir plus durable en offrant des espaces accrus pour la mobilité douce et la végétation.

Conjointement, le maintien de la valeur patrimoniale des infrastructures publiques existantes est le devoir d'une collectivité soucieuse que ses investissements revêtent un caractère durable.

Mis en synergie dans ce rapport, ces deux thèmes – aménagement et entretien – font partie des outils permettant que la ville se développe en soutenant l'harmonie entre l'humain, le bâti et l'un de ses principaux atouts, son environnement naturel.

Aménagements urbains

Les chantiers listés ci-dessus ont fait l'objet d'une coordination avec le secteur de la planification et des aménagements urbains du Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Pour les projets devant être réalisés en 2026, le devis des aménagements figure dans les montants annoncés. Pour les réalisations ultérieures, les contours et les aspects techniques des aménagements doivent encore être étudiés dans le détail. Leur coût estimatif a néanmoins été intégré dans les montants annoncés.

Pour les chantiers où seuls seront réalisés des travaux de remplacement des canalisations, d'adduction ou d'évacuation de l'eau, aucune mesure d'aménagement n'est prévue dans la mesure où il ne s'agit que de fouilles linéaires de faible largeur.

Conséquences sur les ressources humaines

Les prestations pour l'élaboration des projets, les mises en soumission et la direction des travaux seront généralement assurées par le Service technique ou par Viteos dans le cadre normal de leurs activités.

Il est cependant prévu de solliciter des mandataires externes pour des projets spécifiques d'aménagement de rues ou de secteurs.

Collaboration intercommunale

Ces investissements sur le réseau routier communal chaux-de-fonnier en faveur d'espaces publics de qualité permettent une meilleure attractivité de notre centre-ville, au profit de l'ensemble des communes des Montagnes neuchâteloises.

Liens avec le projet Capitale culturelle

En plus de deux projets issus du crédit quadriennal 2022-2025 (Musées et Place de l'Urbanisme-Horloger), les réaménagements du giratoire de la Grande-Fontaine et du parvis du Parc des Sports, tous prévus en 2026, contribueront à la qualité des espaces publics pour Capitale culturelle suisse. La planification des chantiers au cours des quatre années intègre exclusivement des interventions en dehors du centre-ville pour l'année 2027.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Une prise en compte plus importante de la mobilité douce dans les aménagements projetés vise, par un transfert modal, à ce que soient réduits le bruit du trafic et les émissions de gaz à effet de serre.

Les projets de réaménagement urbain intègrent systématiquement une réflexion de détail sur les possibilités de désimperméabilisation (dégrappage), d'arborisation et de végétalisation des espaces publics. Ceci permet tout à la fois de lutter contre les îlots de chaleur et de viser une meilleure infiltration ou réutilisation des eaux pluviales, en limitant le rejet d'eaux non polluées dans le réseau d'évacuation communal.

Les travaux d'entretien sur le réseau des canalisations visent, pour l'eau potable, une réduction des fuites et, pour l'évacuation des eaux, une limitation de la pollution causée par l'écoulement d'eaux usées dans le milieu naturel résultant du mauvais état des canalisations.

b) Aspect social

Le réaménagement de secteurs de rue et l'amélioration de l'attractivité du réseau des voies de circulation pour la mobilité douce sont de nature à favoriser la convivialité et les relations sociales.

c) Aspect économique

La législation sur les marchés publics sera appliquée aux appels d'offres.

Les autres aspects économiques ont été développés dans les chapitres précédents.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

De manière générale, l'aménagement qualitatif de ses voies de circulation et l'entretien de ses infrastructures permet à la Ville d'offrir une image positive.

Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie lors de sa séance du 5 janvier 2026 qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité de la commission.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

Annexes :

1. Description des projets
2. Voies de circulation : valeur à neuf et coût annuel d'entretien

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 26'739'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2026 – 2029 d'aménagement et d'entretien constructif des voies de circulation, dont à déduire des recettes estimées à CHF 1'908'000.-.

Article 2 – Ce crédit figurera au chapitre 712 "Entretien constructif" du compte des investissements.

Article 3 – Ce crédit sera amorti au taux de 2.9 % (34 ans).

Article 4 – Un crédit d'engagement de CHF 14'307'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2026 – 2029 des chantiers d'entretien constructif des canalisations d'évacuation des eaux.

Article 5 – Ce crédit figurera au chapitre 721 "Réseau d'évacuation des eaux" du compte des investissements.

Article 6 – Ce crédit sera amorti au taux de 2 % (50 ans).

Article 7 – Un crédit d'engagement de CHF 12'238'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2026 – 2029 des chantiers d'entretien constructif des canalisations d'eau potable.

Article 8 – Ce crédit figurera au chapitre 911 "Eaux-réseau" du compte des investissements.

Article 9 – Ce crédit sera amorti au taux de 2 % (50 ans).

Article 10 – Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 11 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 12 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Frédéric Vaucher	Vincent Pittet

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève que le rapport 26.001 est traité selon les règles du débat long.

M. Christophe Ummel, PLR :

- Le groupe PLR s'oppose à l'entrée en matière et demande le renvoi en commission du rapport portant sur le programme quadriennal d'aménagement et d'entretien constructif des voies de circulation.

Il n'est effectivement pas souhaitable que le Conseil général soit saisi de 49 demandes de crédit ces quatre prochaines années, correspondant à autant de projets pour la plupart similaires.

L'idée d'un programme quadriennal d'aménagement et d'entretien constructif des voies de circulation est donc, quant au principe, à saluer. Mais le regroupement des 49 objets en un seul, comme le propose le Conseil communal, est, par contre, exagéré.

Il faut séparer ce qui est de l'entretien et de la remise à neuf, de ce qui est de la stratégie. Outre la pertinence d'un projet en tant que tel, la manière dont il est amené et présenté doit respecter les principes démocratiques, ainsi que le bon fonctionnement des institutions.

Ainsi, il ne doit ni être saucissonné ni, à l'opposé, noyé dans une globalité trop grande qui empêcherait le débat le concernant, en particulier pour ce qu'il a de stratégique.

Prenons le cas de la nouvelle route pour desservir l'hôpital par le nord-ouest. Ce projet est une nouvelle construction. C'est un projet stratégique, d'un investissement important. Ce n'est ni de l'entretien ni de la réparation, et il n'a pas à être regroupé avec des objets strictement de ces natures. Si bien que l'on pourrait même invoquer le non-respect de la notion de l'unité de la matière. Cela a une conséquence pratique en termes de démocratie et de fonctionnement des institutions.

En effet, si un groupe de citoyens voulait contester la réalisation de ce projet de route, le seul levier possible serait le référendum : dans notre cas, il devrait lancer un référendum contre l'entier de l'arrêté, et l'entier des investissements serait attaqué, même les 49 autres millions qu'il ne contesterait pas. De fait, cela rend difficile l'exercice des droits démocratiques des citoyens.

En outre, dans le cas où le référendum aboutirait, cela mettrait en danger l'entier des projets – risque minime mais non nul – créant ainsi une situation chaotique.

Il y a bien une possibilité de refuser l'inscription du crédit au budget, mais je vous rappelle que ce dernier ne peut pas faire l'objet d'un référendum selon le règlement général.

Il conviendrait de scinder cet ensemble en faisant des rapports séparés pour les projets qui découlent d'un changement stratégique, qui nécessitent une nouvelle construction ou qui induisent des changements importants pour les usagers. Pour ce qui est des projets strictement d'entretien et de réparation, on peut effectivement tout traiter dans un seul rapport.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- J'ai pris connaissance avec grand intérêt du rapport 26.001 qui présente cinquante projets relatifs aux travaux sur les voies publiques de circulation pour la période 2026-2029.

Cependant, ces cinquante projets restent pratiquement non décrits. L'annexe 1 se limite à un plan de la ville indiquant les rues concernées, sans apporter de détails sur la nature exacte des travaux ni sur les équipements envisagés.

Je tiens à souligner ici que je ne remets aucunement en cause le principe du programme quadriennal, ni la nécessité des investissements que notre Ville doit engager pour maintenir les infrastructures : ces travaux sont indispensables et relèvent de la responsabilité collective de notre Ville.

Cela dit, je ne peux pas approuver l'entrée en matière telle qu'elle est proposée aujourd'hui, pour des raisons de méthode et de clarté démocratique.

Le rapport regroupe dans un seul crédit des investissements qui relèvent de natures et d'enjeux très différents :

- d'une part, l'entretien constructif courant ;
- d'autre part, des projets d'aménagement urbain et des réaménagements stratégiques à fortes portées politiques et sociales.

Cette agrégation empêche un débat politique clair. En l'état – comme l'a déjà relevé mon préopinant PLR – un citoyen souhaitant, conformément à la législation et à l'exercice de ses droits politiques, s'opposer à un projet spécifique ou à une catégorie d'investissement, devrait s'opposer à l'ensemble du rapport. Cette situation est inacceptable : elle confond le nécessaire maintien de nos infrastructures avec des choix stratégiques et politiques qui méritent un débat distinct.

Il est donc essentiel, dans les crédits d'engagement, de distinguer clairement les travaux d'entretien courant des projets stratégiques d'aménagement et de réaménagement urbain, et également de permettre au Conseil général et

à la population de discuter et de décider en toute transparence de ces projets, en connaissance de cause.

A cet égard, je souhaite obtenir des précisions sur plusieurs points :

- Le Conseil communal peut-il préciser la nature *exacte* des travaux d'aménagement et d'équipement prévus pour chacun des sites et projets ?
- A quel moment ces différents projets seront-ils soumis à l'examen des commissions du Conseil général, et *quelles commissions* seront-elles compétentes pour leurs préavis ?
- Quels sont les critères retenus pour la priorisation des rues et segments faisant l'objet d'un réaménagement ?
- Quel impact ces projets auront-ils sur les places de stationnement, tant en phase de travaux qu'à terme, et quelles mesures compensatoires sont-elles envisagées le cas échéant ?
- Quels effets sont-ils attendus sur la circulation et l'accessibilité pendant les travaux, notamment pour les projets 1, 2, 3, 17, 19, 28, 29, 31, 32, 42, 43 et 45 ?
- Comment la coordination avec Viteos est-elle organisée, notamment dans le cadre du développement du chauffage à distance, afin de garantir simultanément une planification cohérente des travaux sur les routes et les réseaux, et de limiter les nuisances pour la population ?

En conséquence, même dans le cas de réponses très positives à mes questions, je voterai contre l'entrée en matière du présent rapport. Cette position ne doit pas être interprétée comme un refus des investissements ni comme un obstacle au programme quadriennal : elle vise exclusivement à restaurer la clarté démocratique et à garantir que les décisions importantes soient débattues de manière distincte et transparente.

J'invite donc le Conseil communal à présenter à nouveau ces crédits, en distinguant clairement le financement strict de l'entretien constructif des voies et des réseaux, et les projets stratégiques d'aménagement et de requalification urbaine.

Ce découpage permettra un débat politique légitime, une meilleure information des citoyens et des citoyennes, et donnera à la population la possibilité d'exercer son droit de contrôle sur des projets d'importance stratégique, sans mélanger des décisions techniques et politiques.

Mme Virginie Mouche, POP :

- Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal, ainsi que les services communaux concernés pour le travail fourni et pour la qualité du rapport qui nous est présenté.

L'entretien et le renouvellement de nos infrastructures, qu'il s'agisse des conduites d'eau, des routes, des trottoirs ou des espaces publics, représentent des investissements indispensables à la garantie de la sécurité, de la qualité de vie et de l'accessibilité des diverses infrastructures publiques. Entretien, c'est aussi anticiper et assumer une responsabilité envers les générations futures.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir que la Ville continue sa mue, avec les aménagements découlant de la H18, mais aussi s'agissant de la piétonnisation et des aménagements visant à promouvoir la mobilité douce, ou du réaménagement de la rue de la Charrière, sujette à bien des interrogations et interpellations de la population ces dernières années.

Et même s'il est difficile de se rendre compte du bon calcul des montants et de l'ensemble des projets, il est également très appréciable d'avoir une vision globale sur les travaux et la politique d'aménagement sur quatre ans. D'ailleurs, peut-être cela pourrait-il être étendu à davantage de domaines.

Par contre, nous devons souligner que les montants des demandes de crédit ces dernières années ont pris l'ascenseur : nous sommes passés d'environ 15 millions en 2018 à 20 millions en 2022, et à près de 25 millions aujourd'hui pour le centre 712.

Nous ne pouvons que penser que nous sommes en train de payer pour ce qui n'a pas été entrepris et entretenu par le passé. Mais nous voulons également croire que ces chiffres prendront une courbe descendante à l'avenir.

Pour notre groupe, ces investissements doivent s'accompagner d'une attention particulière à leur mise en œuvre. L'expérience passée a montré que des problèmes de coordination entre les différents intervenants peuvent entraîner des retards, des surcoûts et des nuisances évitables. Nous pensons, par exemple, à la rue du Docteur-Coullery, avec le CAD.

Une meilleure planification et une coordination renforcée des chantiers, notamment avec Viteos, sont donc essentielles. Quant à Swisscom – qui semble n'en faire qu'à sa tête – y a-t-il des moyens de leur mettre la pression, afin qu'ils se calquent davantage sur notre calendrier de travaux à l'avenir ?

Ensuite, il nous semble tout aussi important de renforcer l'information à l'attention de la population. Des travaux bien expliqués, annoncés suffisamment tôt et accompagnés d'une signalétique claire, permettent une

meilleure acceptation des chantiers et réduisent les frustrations. Informer, c'est aussi respecter les habitant-e-s et les associer, autant que possible, à la transformation de leur ville.

Toutefois, je tiens à mettre l'accent sur la signalétique, qui n'est parfois pas suffisante, comme à la rue du Collège, par exemple, avec les nouveaux ronds-points et la circulation bidirectionnelle qui ont laissé perplexe – voire perdu – plus d'un citoyen. Idem pour le carrefour Numa-Droz / Versoix / Charrière, qui aurait mérité une signalisation plus percutante et plus visible.

Pour terminer, nous avons quelques interrogations :

- Quelle est la proportion de trottoirs publics et privés en ville ?
- S'agissant des trottoirs privés, qu'est-ce qui est fait pour inciter, voire contraindre les propriétaires à les transférer à la Ville ? Nous pensons, par exemple, aux risques de blessures des piétons empruntant des trottoirs privés parfois fortement délabrés. Ceci encore plus avec l'arrêt de l'éclairage la nuit.
- Concernant le fait de ne pas faire de sondage automatique des sols avant travaux : a-t-on eu, jusqu'ici, beaucoup de mauvaises surprises, comme, par exemple, à la place du Gaz ?
- Pour terminer, je reviens sur l'augmentation des montants des crédits quadriennaux. Le Conseil communal peut-il confirmer les raisons de ces hausses ? Qu'est-il entrepris afin de voir ces montants baisser à l'avenir ?

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC a étudié attentivement le rapport 26.001 relatif au crédit quadriennal 2026-2029 destiné à l'aménagement et à l'entretien des routes, ainsi qu'à l'entretien des réseaux de distribution de l'eau potable, des eaux claires et des eaux usées. Nous tenons à remercier les auteurs de ce rapport très complet pour la qualité de leur travail.

Le montant total de 53,3 millions – dont 51,4 millions à charge de la Ville – peut paraître élevé. Il est toutefois indispensable. En effet, si nous voulons entretenir correctement nos routes et nos infrastructures, nous n'avons pas d'autre choix. Ces investissements sont nécessaires pour garantir des routes en bon état et préserver la valeur de nos infrastructures sur le long terme.

Le choix d'un crédit quadriennal est également pertinent, car il offre une certaine souplesse dans la planification et la réalisation des différents chantiers. En cas d'urgence, par exemple à la suite d'un problème de conduites, il sera possible de modifier l'ordre des interventions prévues durant la période. Il est toutefois essentiel que la coordination avec les autres

maîtres d'ouvrage – tels que Viteos, Swisscom ou Sunrise – soit faite de manière rigoureuse et régulière, afin d'éviter autant que possible de devoir rouvrir une route peu de temps après sa réfection.

Ce crédit prévoit plusieurs chantiers d'envergure, notamment en lien avec la H18 lorsque la route de contournement sera mise en service. Parmi ceux-ci figurent la réfection complète de la rue de la Charrière, en collaboration avec le Canton, ainsi qu'une partie de la rue du Collège. Il est également compris un montant de 3 millions de francs, prévu en 2029, destiné à la construction de la nouvelle route d'accès à l'hôpital depuis les Combettes. Des montants importants sont par ailleurs aussi alloués à l'entretien des réseaux, en particulier les 2,5 millions de francs destinés à la déviation du collecteur des Marronniers, qui passe actuellement sous des bâtiments et qui doit être déplacé sous la route.

Il convient également de relever qu'en 2027, année durant laquelle La Chaux-de-Fonds sera *Capitale culturelle*, les travaux seront principalement réalisés en périphérie de la ville. Cette approche, qui vise à limiter les nuisances au centre-ville, est à saluer.

Au sujet de la proposition du PLR de renvoyer ce rapport en commission afin d'en extraire certains projets importants pour les examiner et les traiter séparément, nous estimons que les arguments avancés sont pertinents. Nous soutiendrons donc cette demande de renvoi en commission.

En effet, cette manière de procéder serait plus démocratique, dans la mesure où elle permettrait à toute personne souhaitant s'opposer à l'un ou l'autre de ces projets de le faire sans devoir rejeter l'ensemble du rapport quadriennal examiné ce soir. Il conviendra toutefois de veiller à ne retirer que les projets majeurs de nouvelles constructions – tels que la nouvelle route d'accès à l'hôpital, par exemple – et non l'ensemble des aménagements et équipements prévus dans le crédit, car nous tenons à ce que les travaux planifiés dans ce rapport quadriennal puissent être réalisés.

C'est pourquoi, si le renvoi en commission devait être refusé, le groupe UDC accepterait ce crédit quadriennal tel que proposé par le Conseil communal, car ce rapport, pour nous, est essentiel. Il permet de préserver un cadre de vie agréable et d'assurer le maintien d'infrastructures performantes, fonctionnelles et bien entretenues pour la ville de La Chaux-de-Fonds et sa population.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Le rapport 26.001 a retenu toute l'attention des Vert'libéraux. Nous aurions apprécié – surtout pour un rapport quadriennal qui engage un financement

de près de 53 millions, et afin d'écourter la « séance questions » – que les petits groupes soient exceptionnellement invités à la Commission INFRUEN.

Ce rapport propose une approche intégrée pour le financement des travaux attribués aux centres 712, 721 et 911, couvrant les années 2026 à 2029. Cette démarche, bien que cohérente sur les plans technique et financier, mérite une réflexion approfondie, notamment sur la manière dont s'articulent les différents projets.

Dans un sens, les Vert'libéraux comprennent le regroupement des projets dans ce même rapport. Les travaux d'aménagement et de signalisation des voies de circulation, d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux et de distribution d'eau potable sont intrinsèquement liés et indispensables. Les infrastructures souterraines, qu'il s'agisse des canalisations d'eau ou des collecteurs d'évacuation, sont souvent situées sous les routes et sont donc impactées directement par les travaux de génie civil.

En traitant ces trois centres ensemble, la coordination des chantiers est assurée en évitant des interventions répétées sur les mêmes segments de rue, réduisant ainsi les coûts, les nuisances pour les riverains et les perturbations du trafic. Les Vert'libéraux y sont attentifs. Cette synergie garantit une gestion efficace des ressources et une planification la moins dérangeante possible des travaux.

Cependant, il est également important de souligner que le réaménagement des rues, dans lesquelles on supprime des places de stationnement – et bien qu'il s'inscrive dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité urbaine également chère aux Vert'libéraux dans la mesure où les transports publics sont efficaces – aurait pu faire l'objet d'un rapport distinct.

Les projets visant à améliorer les espaces publics, à favoriser la mobilité douce et à renforcer la végétalisation impactent la vie quotidienne des citoyens à court et à long terme. En les intégrant dans un rapport global, on risque de diluer leur importance et de limiter la possibilité des citoyens de s'exprimer spécifiquement sur ces projets.

En tant qu'élus, nous devons garantir que les outils démocratiques soient pleinement disponibles et utilisables, et c'est ce que nous aurions souhaité. La présentation séparée du réaménagement urbain aurait permis une meilleure appropriation par la population, une transparence accrue et une meilleure compréhension des enjeux spécifiques.

Même si la cohérence technique et financière de ce rapport peut être comprise, maintenir une approche qui valorise la participation citoyenne et la transparence est aussi importante, d'autant plus que la mise en place et la fin des travaux pour la H18 ne sont pas pour demain. Les Vert'libéraux

invitent notre Conseil communal à réfléchir à cette possibilité pour les futurs rapports.

Nous avons toutefois quelques questions concernant ce rapport, particulièrement sur la mobilité douce :

- D'une manière générale, et notamment sur les tronçons 17 et 19, les pistes cyclables sécurisées le seront-elles simplement par une ligne jaune ou avec d'autres sécurisations ?
- Peut-on avoir des éclaircissements sur la piste cyclable – semble-t-il – du rond-point Girard-Perregaux à la place Girardet ? Il nous semble que cela va à l'encontre du code de la route qui veut qu'un vélo s'engage comme un véhicule autour du rond-point. A moins que nous n'ayons pas saisi la finesse de cette organisation.
- Lors d'une séance de la Commission mobilité, espace public et stationnement, nous avons évoqué un projet de réflexion qui était de rendre cyclable une partie de la rue du Progrès pour traverser la ville d'est en ouest : nous ne voyons rien à ce sujet dans ce rapport. Devrons-nous attendre au-delà de 2029 pour envisager l'étude et la faisabilité de ce projet ?
- La liaison des Alisiers prévue en direction du Locle traverse majoritairement la parcelle 7174 : la Ville a-t-elle la volonté d'acquérir cette parcelle ?
- La liaison des Alisiers continuera-t-elle en direction du Locle vers l'itinéraire historique à l'est du chantier actuel ? Est-il prévu de rendre définitif ce parcours en raccordant les deux segments ?
- Lors de la séance d'information de la A20, il a été communiqué que la piste cyclable passerait sur le côté nord de la A20 pour relier l'actuelle voie douce en direction de la Ville. Quels sont les arguments qui motivent cette liaison n° 44, et un prolongement vers l'est est-il prévu ?

Les Vert'libéraux soutiendront la non-entrée en matière du PLR, du Centre et de l'UDC.

M. Matthias Lebet, PS :

- Le présent rapport sur le plan quadriennal 2026-2029 relatif à l'entretien constructif des voies de circulation et des infrastructures de distribution et d'évacuation d'eau met en lumière une grande quantité de projets afin d'embellir notre magnifique cité horlogère.

En effet, bon nombre de ces travaux permettront de construire notre ville de demain, tant sur le plan sécuritaire – à l'instar de la nouvelle route liant la rue de Biaufond à l'hôpital ou encore la création d'îlots centraux sur la rue de la

Charrière – que sur le plan attractif de nombreuses zones, à l'image de la place de l'Hôtel-de-Ville ou encore de la Grande-Fontaine.

Sur ce point, notons que différentes études de mobilité demandées par le Conseil communal permettront d'affiner encore ces projets avant leur réalisation de détail.

En outre, la réfection de nombreuses conduites d'eau – selon les analyses menées par les services de la Ville mentionnées dans le rapport 26.001 – est une nécessité au vu des risques conséquents de fuites lors de travaux de maintenance.

En effet, la méthodologie d'installation n'étant plus aux normes et ne garantissant plus une durée de vie correcte de ces canalisations, il est par conséquent central de les changer progressivement, notamment à travers ce plan quadriennal 2026-2029. Cet élément explique, en partie, les montants sollicités plus importants que prévu, en raison du remplacement anticipé des infrastructures datant des années 1980.

Par ailleurs, le doublement du collecteur d'eau de la Fiaz, ainsi que la création d'un nouveau collecteur aux Marronniers permettront de garantir à nos concitoyens et concitoyennes une eau de qualité, traitée correctement.

Bien que le financement de ces projets soit conséquent – et plus conséquent qu'initialement devisé – il est important de rappeler ce soir qu'aucune augmentation de taxe n'en découlera, puisque ces projets seront autofinancés par la taxe d'épuration. Ceci au même titre que le crédit d'engagement sollicité au centre 911 - *Service des eaux* est en partie autofinancé par le prix facturé de l'eau, prix par ailleurs inchangé depuis de nombreuses années.

A la lecture de ce rapport, le groupe socialiste soutient le fait que le centre-ville soit épargné des travaux majeurs durant l'année 2027, permettant une jouissance de cette zone attractive durant *Capitale culturelle suisse*.

De plus, l'ensemble des projets figurant dans ledit rapport seront présentés dans leur intégralité au fur et à mesure de leur avancement à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie – INFRUEN – et à la Commission mobilité, espace public et stationnement. Ceci permettra un suivi minutieux par les commissaires en fonction.

La procédure qui nous est présentée ce soir a déjà fait ses preuves à de nombreuses reprises. En effet, la méthodologie actuelle a permis de moderniser de nombreux espaces de la ville, à l'instar de l'avenue Léopold-Robert, de la rue de la Ronde, de la rue de Pouillerel, ou encore de la rue du Docteur-Coullery.

Ces nouveaux aménagements ont permis de rendre ces zones plus agréables pour l'ensemble de la population et plus attractives. Pour le groupe socialiste, il paraît essentiel que chaque intervention sur ces infrastructures en sous-sol – telles que des canalisations – fasse l'objet d'analyse en surface sur d'éventuels aménagements urbains à concevoir simultanément, en prenant en compte la mobilité douce et la sécurisation des espaces publics.

Aux yeux du groupe socialiste, il est donc central d'aller de l'avant en validant le plan quadriennal qui nous est présenté ce soir, faute de quoi l'ensemble des projets figurant dans le rapport du Conseil communal serait fortement ralenti, mettant en péril tant des aspects d'aménagement du territoire communal que des aspects sécuritaires.

C'est l'occasion de relever une ultime fois que notre cité horlogère se prépare à accueillir l'événement unique et de portée internationale qu'est *Capitale culturelle suisse 2027* : l'année prochaine, la Suisse aura les yeux tournés vers notre magnifique ville. Il nous est gage de montrer à l'ensemble de la population helvétique le charme, le confort, la sécurité et la qualité de vie qui font la force de La Chaux-de-Fonds. A l'aube de cette année de festivités, il nous semble primordial d'accorder toute notre confiance au Conseil communal en validant le plan quadriennal 2026-2029.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra unanimement les différents crédits d'engagement de l'arrêté figurant dans le rapport 26.001.

M. Yann Dubois, Les Vert-e-s :

- La Ville de La Chaux-de-Fonds dispose de nombreux kilomètres de routes, de canalisations d'eau potable et d'égouts qu'il s'agit d'entretenir, mais aussi, bien entendu, d'améliorer et d'adapter aux besoins actuels et futurs.

Sans la parcourir en détail, cette planification de travaux sur les quatre prochaines années prévoit une série de remises en état simples, mais aussi des travaux plus ambitieux, avec notamment l'extension des zones reliées au réseau d'égouts, l'amélioration de la rue de la Charrière – axe capital pour les écoliers et les sportifs – la réalisation d'un trottoir à l'Orée-du-Bois et bien d'autres projets dans plusieurs quartiers de la ville.

Disposer d'une planification stratégique sur quatre ans semble être un outil adéquat pour les services de la Ville pour anticiper les travaux et les planifier en cohérence avec les autres partenaires, tels que Viteos, le Canton et la Confédération.

Il est encore à noter que de nombreuses communes, le Canton ou encore la Confédération ont recours à des crédits-cadres de ce type pour ce genre de planification.

Bien que les projets soient clairement identifiés, cet outil permet également une certaine souplesse en décalant dans le temps certains de ces projets, voire en remplaçant certains d'entre eux, tout en restant dans le cadre de l'enveloppe accordée.

Certes, les montants demandés ce soir sont élevés, mais la nécessité de rénover nos routes et nos canalisations utilisées chaque jour par des dizaines de milliers de personnes, ainsi que d'améliorer qualitativement certaines de ces infrastructures nous semble représenter un investissement utile.

Si la volonté de disposer d'une planification des investissements sur quatre ans est légitime pour les services, cette planification à long terme nécessite certaines précautions aux yeux de notre groupe.

En termes de communication, tout d'abord : ces différents projets étant acceptés *a priori* ce soir alors qu'ils seront réalisés dans plusieurs années, il existe donc un risque que, tant les conseillers généraux que les habitants découvrent – ou redécouvrent – ces projets au début des travaux sans véritablement se rappeler ni savoir pourquoi ils sont réalisés.

Il y a donc un enjeu extrêmement important à communiquer largement pour expliquer quels travaux seront réalisés et quels seront leurs objectifs, et cela à intervalles réguliers.

A ce titre, nous remercions le Conseil communal pour l'ajout d'une mention relative au fait que ces projets seront représentés et rediscutés en commission au fur et à mesure de leur avancement.

Le second point que nous souhaitons souligner est la possibilité qui doit être donnée aux commissions de pouvoir exprimer leur avis, voire orienter les lignes directrices de certains de ces projets. Bien entendu, il ne s'agit pas de choisir la couleur des géraniums, mais bien de pouvoir discuter des lignes stratégiques, de positionner le curseur sur les différents aspects des projets – végétalisation, sécurisation des voies cyclables – mais aussi sur le coût des différentes variantes proposées.

En effet, les commissions doivent pouvoir servir à tester l'acceptabilité des projets, à renforcer la compréhension et l'adhésion collectives à leurs objectifs, ou encore à optimiser les projets pour qu'ils répondent à certains besoins identifiés, voire à opter pour les variantes plus économiques selon les projets. A ce titre, les commissions peuvent être un organe utile pour accompagner ces projets. Ainsi, nous espérons que la Ville puisse intégrer ces commissions dans leur planification, en présentant les projets suffisamment tôt pour que ces échanges ne se limitent pas à une simple séance d'information.

Finalement, bien que nous ayons tout à fait confiance dans le travail des services, nous veillerons à ce que les ambitions affichées de la Ville en matière de végétalisation et d'amélioration des infrastructures de mobilité douce – deux thématiques particulièrement importantes pour notre groupe – puissent véritablement se concrétiser à travers ces différents projets.

Rappelons encore que ce rapport a été préavisé favorablement à l'unanimité par la Commission INFRUEN au début de ce mois. Depuis ce moment-là, il n'y a pas eu d'élément suffisamment nouveau pour justifier le retour en commission, d'autant moins avec l'approbation unanime des représentant-e-s des partis présents en commission.

Le groupe des Vert-e-s votera donc l'entrée en matière. Il remercie les services de la Ville pour le travail effectué et se réjouit de ces projets qui permettront d'améliorer la qualité de vie dans notre ville.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Le rapport quadriennal relatif à l'entretien des réseaux, à l'entretien et la requalification des voiries et des espaces publics est un moment très important de la législature, dans la mesure où, par ce rapport, vous donnez les moyens à la Ville de maintenir le niveau de son patrimoine sans prendre de retard dans cet entretien, ainsi que d'évoluer en regard des nécessités de notre temps, notamment en termes de sécurité, mais également de durabilité.

En préambule, j'aimerais remercier les services de la Ville – qui sont aujourd'hui présents en nombre – pour leur immense travail dans le cadre de ce rapport, mais plus globalement pour le bien commun de notre collectivité et pour l'amélioration et l'entretien des espaces publics.

Le Conseil communal entend les réticences qui s'expriment de ce côté-ci de l'hémicycle [*Ndlr : d'un geste de la main, le conseiller communal désigne le côté droit de l'hémicycle*] et regrette que ces réticences n'aient pas été débattues en Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, où le rapport a été extrêmement bien accueilli par chaque groupe politique. En effet, la commission, dans laquelle tous les membres étaient présents – 15 sur 15 – a préavisé le rapport favorablement à l'unanimité, comme cela a été rappelé par le groupe des Vert-e-s, et je dirais presque *avec les félicitations du jury*...

Ce nouveau revirement pose fondamentalement la question du sens du travail en commission avec certains groupes politiques, puisque ce type de revirement devient étrangement la norme.

Le Conseil communal entend également préciser plusieurs points qui devraient, espérons-le, permettre de rassurer celles et ceux qui semblent se défier de ce rapport.

Premièrement, ce rapport répond à toute la planification présentée à votre Autorité ces dernières années, et validée par celle-ci. Je pense, notamment et surtout, au plan directeur partiel des mobilités H18, accepté par votre Autorité le 28 novembre 2019, par 34 voix contre 0. Pour rappel, ce plan directeur partiel, exigé par le Canton pour la création de la H18, nous engage collectivement à sa réalisation. Sans plan directeur partiel des mobilités H18, il n'y aurait pas de H18.

Je pense également au plan directeur des mobilités, accepté par votre Autorité aussi un 28 novembre, mais 2 ans plus tôt – le 28 novembre 2017 – par 38 voix, sans opposition. De fait, le Conseil communal et les services communaux travaillent en cohérence avec ce qui est également souhaité par le Conseil général.

Deuxièmement, tous les projets ont été – ou seront – présentés aux commissions. Ainsi, par exemple, le parvis de la Charrière et le projet de la rue des Musées ont d'ores et déjà été présentés en Commission consultative mobilité, espace public et stationnement.

Le projet de la rue des Musées a également été présenté à la Commission consultative d'urbanisme, et tous les projets 2026 seront très prochainement présentés en Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie.

Troisièmement, les projets de nature très différente sortant du cadre des planifications validées par votre Autorité et faisant l'objet de réaménagements fondamentaux ont toujours fait l'objet de rapports spécifiques. Le meilleur exemple est la place du Marché, qui n'a pas pris place dans le rapport quadriennal de l'époque.

Quatrièmement, et enfin, cette manière de faire n'est pas propre à notre Ville : cela a aussi été rappelé par le groupe des Vert-e-s, nombre de communes pratiquent de la même manière, le Canton pratique de la même manière. Cela assure la bonne et indispensable diligence des travaux. L'époque où l'entretien des voiries à La Chaux-de-Fonds prenait du retard est désormais révolue.

A partir de là, je réponds très volontiers aux questions de Mme Freitag, notamment, qui sont extrêmement nombreuses, un peu à la façon de la très digne Assemblée nationale française... Il me faudra donc du temps.

Vous noterez, madame Freitag, que je mettrai un accent particulier sur le trafic, puisque cela semble être, pour vous, quelque chose de prépondérant.

Au niveau du giratoire de la Grande-Fontaine, il s'agit de la suppression du demi-giratoire ouest, la création de traversées piétonnes, la végétalisation et le déplacement du mouvement TIM nord-est, sud-est sur la partie est du giratoire. Les bénéfices identifiés sont une plus grande fluidité du carrefour – cela devrait vous faire plaisir – point noir aux heures de pointe, et des traversées piétonnes facilitées. J'espère que cela vous fait aussi plaisir. Donc pas de nuisances pour le trafic, au contraire.

Concernant la rue de la Charrière : réaménagement complet de l'axe, y compris la mise aux normes des arrêts de bus, amélioration des carrefours et sécurisation des traversées piétonnes, en collaboration avec le SPCH, qui réfectionne la chaussée. Bénéfices : préparer la rue de la Charrière à devenir la principale pénétrante depuis l'est à l'ouverture de la H18. Donc pas de nuisances pour le trafic, au contraire.

Au niveau du parvis du Parc des sports : aménagement du parvis avec végétalisation et nouvelle organisation du stationnement. Bénéfices : transformer une zone chaotique, truffée de nids-de-poule, en un espace agréable et structuré, toujours avec du stationnement. Pas d'impact sur le trafic.

Mesure du PGEE, équipement des Emposieux : installation d'un collecteur d'eaux usées sous le chemin des Emposieux pour relier l'est de la rue de la Charrière au réseau d'assainissement. Bénéfices : évidents. Sans impact sur le trafic.

Réseaux à charge Ville H18 : part due par la Ville sur les adaptations du réseau d'assainissement et sur les aménagements de mobilité douce, sur la base des clés de répartition prévues par la LRVP, la loi sur les routes et voies publiques. Impact sur le trafic à terme, certes, avec la H18.

Concernant le Crêt-du-Loche : réaménagement de la rue dans le hameau, y compris sécurisation des abords du collège et amélioration des dépose-minute. Bénéfices : sécurité et entretien. Pas d'impact sur le trafic.

Au niveau du trottoir de la route de l'Orée-du-Bois : aménagement d'un trottoir entre la future halte TransN et le chemin des Prés-Verts, sur un tronçon qui en est totalement dépourvu aujourd'hui. Bénéfices : sécurité et réponse à une demande récurrente et *justifiée* du quartier depuis plus de 10 ans. Pas d'impact sur le trafic.

Tronçon Tricentenaire-Numaga : réfection et réaménagement du tronçon, en réduisant les surfaces trop généreuses actuellement dévolues au TIM, en végétalisant les espaces gagnés sur le trafic. Bénéfices : amélioration urbaine et entretien, sans nuisances pour le trafic.

Rue des Armes-Réunies : réaménagement dans un esprit identique à Docteur-Coullery, avec la question encore ouverte d'un contre-sens cyclable. Bénéfices : sécurisation, notamment à proximité du collège de l'Ouest, avec un impact très modéré sur le trafic. En effet, la double voie de circulation est totalement inutile.

Avenue des Forges : réaménagement lié aux éventuelles réalisations de cages d'ascenseur en façade sur le tronçon. Bénéfices : permettre la pose d'ascenseurs. Sans impact sur le trafic.

Mesure PGEE, équipement Grandes-Crosettes : réalisation de deux tronçons de collecteurs d'eaux usées pour des bâtiments situés dans la future zone de protection des eaux. Bénéfices évidents. Sans impact pour le trafic.

Place de l'Hôtel-de-Ville : réalisation du dernier quart de la place, en cohérence avec l'aménagement des trois autres quarts, et en intégrant le besoin d'une terrasse pour La Meute. Bénéfices en termes de qualité des espaces publics, avec un impact mesuré sur le trafic de la place.

Rue du Collège : réaménagement en relation avec l'assainissement du collecteur des Marronniers, en sécurisant les abords du collège et en végétalisant l'axe. Bénéfices : sécurisation, amélioration des espaces publics, et attention ! – cela va faire plaisir de ce côté-ci – [*Ndlr : le conseiller communal désigne d'un geste le côté gauche de l'hémicycle*] impact sur le trafic.

Avenue Léopold-Robert : réaménagement du dernier tronçon non rénové de l'avenue – au moins depuis le milieu des années 1990 – dans l'esprit du réaménagement de 2024. Comme vous pouvez le constater, sur la partie du Pod réalisée, les bénéfices sont une meilleure sécurisation, une meilleure qualité des espaces publics et une fluidification du trafic.

Place Girardet : végétalisation de la place, modération du trafic et clarification du régime de priorité. Bénéfices : amélioration des espaces publics, sans impact sur le trafic.

Route d'accès à l'hôpital : nouvelle liaison routière dans le vallon des Combettes directe entre la RC168 – route de Biaufond – et la rue de Chasseral. Bénéfices : pérenniser le site hospitalier – j'espère que, dans cette salle, il y en a quelques-uns qui sont sensibles à cela – en améliorant son accessibilité, avec une amélioration pour le trafic, notamment de quartier, rue du Lazaret, rue de la Capitaine et rue de Bel-Air.

Pour la deuxième partie de l'avenue Léopold-Robert : végétalisation, amélioration des traversées piétonnes en complément des aménagements. Bénéfices : idem que précédemment.

Rues du Pont et de la Cure : réfection des rues et mise en conformité du stationnement. Bénéfices : entretien et sécurisation. Pas d'impact majeur sur le trafic.

Liaison de mobilité douce des Alisiers : liaison entre le secteur du Tourbillon et la gare du Crêt-du-Loche, au sud des voies CFF et de la N20. Bénéfices : relier la grappe industrielle du Tourbillon à la gare pour les vélos et les piétons, répondre ainsi à une demande des entreprises et de Pro Velo. Pas d'impact sur le trafic.

Louis-Robert et sud Stand / 1^{er}-Mars : traitement qualitatif des abords de la place des Lilas, en cohérence avec le réaménagement de la place du Marché et en assurant la desserte locale. Bénéfices en termes de qualité de l'espace public, bien sûr, avec impact sur le trafic.

- A quel moment ces différents projets seront-ils soumis à l'examen des commissions du Conseil général, et quelles commissions sont-elles compétentes pour leur préavis ?

Progressivement, en fonction de leur avancement, les projets d'ouvrage – phase précédant l'appel d'offres et, le cas échéant, le permis de construire – seront présentés aux commissions INFRUEN et Mobilité, espace public et stationnement, sur la base des commissions actuelles : vous savez qu'il viendra bientôt un rapport qui devrait modifier le spectre des commissions, pour autant que vous le souhaitiez. Donc, tout étant égal par ailleurs.

- Quels sont les critères retenus pour la priorisation des rues et segments faisant l'objet d'un réaménagement ?

Premièrement, il y a naturellement le besoin de réfection de la chaussée. Ensuite, il y a les synergies d'intervention avec Viteos, afin d'éviter que l'on ouvre plusieurs fois la rue. Nous avons quelques cas où cela n'a pas fonctionné. Bien sûr, notre objectif, tant que faire se peut, est que cela n'arrive plus.

Troisièmement, il y a les enjeux urbanistiques à développer : le dégrappage, qui devient la norme – tant que faire se peut – la végétalisation, l'arborisation – je réponds ainsi au groupe des Vert-e-s qui sollicite cet effort-là – l'amélioration des espaces destinés aux piétons et aux vélos.

Ensuite, il y a le quatrième critère, mais peut-être que l'ordre n'est pas le bon – il n'y a pas de gradation dans ces critères – parce que celui-ci est extrêmement important : c'est la nécessité de sécurisation et de mise en conformité, notamment des conformités légales. Par exemple, les arrêts de bus, les passages pour piétons, les carrefours.

Et finalement, le cinquième critère, c'est la compatibilité avec les schémas de circulation futurs, issus notamment de la planification dont je vous parlais précédemment.

- Quel impact ces projets auront-ils sur les places de stationnement, tant en phase de travaux qu'à terme, et quelles mesures compensatoires sont-elles envisagées le cas échéant ?

La réponse varie d'un projet à l'autre et pour les chantiers prévus entre 2027 et 2029. Le phasage des travaux n'est pas encore connu, puisqu'il dépend généralement des travaux de Viteos effectués simultanément, et qui ne sont pas figés pour l'heure.

Les projets qui touchent des axes ou des secteurs pourvus de stationnement intègrent une analyse, afin de déterminer si le besoin en stationnement est couvert de manière optimale. Si nécessaire, le stationnement est adapté, tant en volume qu'en régime, dans un sens ou dans l'autre, avec une mise en conformité également de toutes les places de stationnement. Et il y en a tellement en ville de La Chaux-de-Fonds que nous avons beaucoup de travail.

- Quels effets sont-ils attendus sur la circulation et l'accessibilité pendant les travaux – notamment pour toute une série de projets, ceux dont j'ai parlé tout à l'heure ?

Le phasage des chantiers ne peut pas être figé avant le retour des offres des entreprises, c'est-à-dire quelques mois, voire quelques semaines avant le début des travaux. L'accessibilité locale est cependant garantie, autant que faire se peut, de même que la circulation des transports publics. Néanmoins, il est nécessaire de trouver un optimum pour limiter les coûts et la durée des chantiers, en interrompant la circulation lorsque cela permet au chantier d'être plus efficace.

- Comment la coordination avec Viteos est-elle organisée ?

La coordination avec Viteos est un travail permanent, qui comprend une planification à la fois à long terme – jusqu'à 4 ans – et à court terme, avec l'organisation fine des chantiers pour l'année en cours.

Une personne, chez Viteos, est dédiée à cette coordination fort complexe, puisque plusieurs services de Viteos sont concernés – le CAD, le service de l'électricité, le service de l'éclairage public, le service des eaux, le service du gaz – qui doivent se coordonner entre eux, à l'interne de Viteos, et que les chantiers CAD dépendent de l'intérêt des clients à se raccorder, ce qui peut varier jusqu'à peu de temps avant le début du chantier.

Des séances mensuelles sont organisées avec Viteos pour réviser la coordination des chantiers, et des séances spécifiques sont menées,

chantier par chantier, pour la planification fine des travaux, dans les mois qui précèdent chaque chantier commun.

L'adjudication des travaux s'effectue généralement en commun avec Viteos lorsqu'il y a des travaux partagés, et la direction des travaux est, en principe, pilotée par l'entité qui dispose du plus gros volume de travaux.

La coordination des travaux communs reste un processus délicat, car les aléas d'un chantier sur l'un des réseaux concernés sont susceptibles de retarder l'ensemble du chantier. Les imprévus sont inévitables, et malgré la meilleure préparation du monde, il y aura toujours des adaptations d'urgence susceptibles de perturber ce qui était planifié.

J'en viens maintenant aux questions des Vert'libéraux. Vous posez la question des bandes cyclables, notamment au Tricentenaire et à l'avenue des Forges. En l'occurrence, pour ces projets – mais pour tous les autres aussi – notre vision dépasse le périmètre du réaménagement. En d'autres termes, nous visons une continuité des bandes cyclables sur les axes qui en sont équipés : ici, en l'occurrence, sur toute la rue Abraham-Louis-Breguet et sur toute l'avenue des Forges, même si l'entier de la rue Abraham-Louis-Breguet et l'entier de la rue des Forges ne sont pas requalifiés.

- Peut-on avoir des éclaircissements sur la piste cyclable de la place Girardet ?

Aucun aménagement cyclable n'est prévu sur la place Girardet, il s'agit d'un malentendu. Comme déjà dit, il s'agira de modérer le trafic, en améliorant les espaces publics aujourd'hui très peu qualitatifs. Vous demandez encore si cela va à l'encontre du code de la route : la question n'est, de fait, pas pertinente, puisqu'il n'y a ni rond-point ni piste cyclable.

Vous demandez où l'on en est s'agissant de la rue du Progrès comme axe favorable à la mobilité douce. On se souvient qu'une motion du groupe des Vert-e-s est pendante depuis de très nombreuses années. Effectivement, aucune réalisation n'est prévue d'ici 2029.

Par contre, les services continuent de travailler à ce dossier très complexe, tant la rue du Progrès est chargée en places de stationnement, stationnement qui vous est cher, madame Leitenberg.

Concernant la liaison de mobilité douce des Alisiers, vous aimeriez avoir des éclaircissements sur l'acquisition éventuelle de la parcelle de l'Etat. *A priori*, non, nous n'allons pas acquérir cette parcelle. Celle-ci est d'ailleurs partiellement inconstructible en raison de la zone de captage des eaux du Locle. Par contre, il est possible d'y construire un chemin. Nous sommes donc en train de trouver des solutions avec l'Etat.

Vous posez la question de la liaison de mobilité douce par le pied du Crêt, donc le lien entre ce chemin des Alisiers et la liaison de mobilité douce du Crêt. Vous demandez si le chemin actuel va être maintenu. Visiblement, Le Locle, l'Etat et l'OFROU ne sont pas favorables au maintien de ce chemin. Nous – Ville de La Chaux-de-Fonds – y sommes très favorables, mais malheureusement, pour le moment, nous n'avons rien à dire.

Vous posez encore la question du sens de ce chemin des Alisiers, à savoir comment il va s'accrocher au reste du dispositif cyclable. Cette liaison a pour première vocation de desservir le futur pôle industriel au sud des voies, depuis la ville jusqu'au Tourbillon. Il y a déjà des pistes cyclables, qui seront améliorées prochainement par l'OFROU, puisque nous sommes sur une route nationale. Cette liaison a pour seconde vocation de relier, comme je le disais précédemment, la gare du Crêt-du-Loclc à la grappe du Tourbillon. Par ailleurs, en ouest, il y aura également un prolongement vers le futur pôle.

Le POP pose aussi quelques questions, notamment concernant la proportion des trottoirs privés. C'est une curiosité, ces trottoirs privés à La Chaux-de-Fonds, madame Mouche. La raison historique est toute simple : à l'époque, au XIX^e siècle, la Ville ne construisait pas de trottoirs asphaltés ou pavés. Cela veut dire que la route était en chaille.

Les propriétaires voulaient que ce soit propre devant chez eux, car naturellement, la chaille était très inconfortable en hiver et crottait les souliers. C'est pour cela que les propriétaires souhaitaient acquérir les bandes de terrain devant leur maison pour pouvoir construire des trottoirs.

De fait, à La Chaux-de-Fonds, entre un tiers et une moitié de trottoirs sont encore privés, mais nous cherchons à les acquérir année après année – et nous les acquérons année après année – avec une subvention décidée par votre Autorité il y a bien des années de cela : une subvention de 40 % pour refaire le trottoir, pour autant que le propriétaire le cède ensuite à la Ville. Evidemment, pour de nombreux propriétaires, c'est quelque chose de tout à fait intéressant.

Vous posez aussi la question de la justification des hausses en regard du rapport quadriennal 2022-2025. Je crois qu'elles ont été rappelées aussi par M. Lebet. Au centre 712, le montant qui émerge est celui de la route de l'hôpital : 3 millions. Si vous enlevez ces 3 millions au 712, vous retombez sur le même montant que pour la période 2022-2025. Au centre 721 – les eaux usées – ce sont deux collecteurs : le collecteur des Marronniers, qui date de la fin du XIX^e siècle, si mon souvenir est bon – c'est le plus gros collecteur de la ville, il n'a jamais été remplacé et montre aujourd'hui des signes de faiblesse – et il y a également le doublement du collecteur de la Fiaz, afin d'éviter les inondations. Si vous retirez ces deux chantiers

extraordinaires – nous n’aurons plus d’autres chantiers de collecteurs de ce type à l’avenir – vous retombez sur le même montant que celui du crédit quadriennal 2022-2025.

Quant au centre 911, c’est en raison de ce processus malheureux réalisé dans les années 1970-1980 – dans toutes les villes de Suisse, je tiens à vous rassurer – où l’on posait les réseaux d’eau claire sur des cales en bois. Ces cales en bois se sont petit à petit affaissées, car elles pourrissent, fragilisant l’ensemble des tuyaux.

Sur les réseaux d’eau claire qui ont été installés durant ces années-là, nous avons de plus en plus de problèmes de fuites et nous sommes obligés de commencer un processus de rattrapage. Par contre, vous risquez malheureusement de retrouver ce rattrapage dans les rapports quadriennaux suivants. Néanmoins, c’est le seul point où vous verrez une *inflation* – si vous me passez l’expression – dans les rapports quadriennaux qui arriveront par la suite.

Voilà, j’ai essayé d’être exhaustif. Peut-être ai-je oublié ici ou là une question. Si vous en avez encore quelques dizaines, j’y réponds volontiers. [*Ndlr : rires dans l’assemblée*]

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Je suis tout de même surprise par le ton utilisé par rapport à certaines réponses, notamment le focus sur *l’absence d’impact* sur la mobilité. Il me semble que là n’est pas la volonté du Centre, mais que ce sont bien les préoccupations de la majorité de nos citoyens, tel que cela peut ressortir : certes, on retire ce que l’on veut des réseaux sociaux, mais tous les commentaires vont dans ce sens. Il est très malheureux que le Conseil communal ait décidé d’utiliser cette formulation au niveau des réponses.

Il me semble qu’une de mes questions n’a pas reçu de réponse : il s’agit du moment où les différents projets seront soumis à l’examen des commissions du Conseil général. Il serait dommageable que cela se passe comme pour la rue du Versoix, dont la commission a pris connaissance après la publication dans la Feuille officielle. C’est totalement bizarre que même le Conseil général soit mis au courant de tels objets après la population.

Etant donné qu’au vu des majorités de ce soir la non-entrée en matière l’emportera – et l’on sait déjà vers quoi on va se diriger – j’aimerais que le Conseil communal puisse nous assurer que tous ces projets seront communiqués en temps largement utile au Conseil général et pas postérieurement aux publications.

Mme Lara Zender, POP :

- Nous voulions juste revenir sur deux ou trois choses qui ont été dites. Nous n'allons pas revenir sur la grande description pléthorique du Conseil communal – il a sa manière de communiquer et d'essayer de convaincre, même si l'on n'est pas forcément convaincu – mais sur ce qu'il a pu dire au début concernant bon nombre de ces projets.

La volonté d'une partie de l'hémicycle de refuser l'entrée en matière est assez dommageable. En effet, le rapport a été accepté à l'unanimité en commission. Nous le soulignons assez souvent : nous ne sommes pas forcément toujours convaincus de passer des rapports en une seule séance, surtout lorsque l'on parle de projets d'une telle ampleur.

C'est pour cela qu'il faut le travail en commission, qui doit pouvoir s'emparer davantage de ces sujets. Même si le Conseil communal a son propre agenda, il appartient quand même à la commission de pouvoir amener le sien et faire ce rapport de force.

Concernant la question des projets stratégiques, cela a été souligné par notre Conseil communal, bon nombre de ceux-ci sont quand même détaillés, ou ont été en tout cas présentés dans le cadre du PDPM en 2021, et avaient déjà fait l'objet d'une présentation à la population. Là aussi, on peut avoir son avis – et on l'a – sur la manière dont la population peut être incluse dans une dimension participative.

Néanmoins, il n'empêche que cela fait bientôt 4 ans que ces éléments ont été mentionnés. Aussi, en entendant parler maintenant d'un refus d'entrée en matière, nous trouvons que la discussion vient peut-être un petit peu tard. Nous trouvons cela dommage et espérons qu'à l'avenir, ce seront plutôt la Commission INFRUEN ou d'autres commissions concernées qui pourront être sollicitées au lieu d'adopter un rapport à l'unanimité.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- S'agissant de la présentation aux commissions, il a effectivement été relevé que nous arrivons tard avec nos rapports : c'est un débat que nous avons eu en Commission INFRUEN.

Cela dit, pour la Commission mobilité, espace public et stationnement, j'aimerais mentionner que, tant la rue des Musées que le parvis de la Charrière – vous en avez cité un autre qui était un petit peu plus problématique, madame Freitag – sont deux dossiers qui, par exemple, ont été vraiment présentés en temps et en heure.

Pour la présentation des projets 2026 à la commission de gestion, dès la prochaine séance de commission – et c'est l'engagement que j'ai pris aussi en commission – nous allons présenter les projets qui sont présentables, c'est-à-dire le parvis du stade de la Charrière et la rue des Musées. Ces deux projets sont présentables depuis longtemps, et c'est pour ces deux projets que je regrette de ne pas être venu avant en Commission INFRUEN.

Il y a un projet un peu plus neuf qui est désormais présentable, puisqu'il a été mis à l'enquête publique : c'est le projet de la requalification de la place de l'Urbanisme horloger – elle vient d'être rebaptisée par la Commission de toponymie – c'est-à-dire autour de la Halle aux Enchères.

Pour la rue de la Charrière, qui est très attendue, nous devons attendre encore la fin de l'étude du Canton. Les principes sont posés pour cette rue, mais le projet n'est pas suffisamment abouti pour que nous puissions le présenter, dans la mesure où il risque encore de bouger ces prochaines semaines, les ingénieurs du Canton et les mandataires travaillant sur le dossier.

Nous avons donc bien l'objectif de pouvoir présenter tous les chantiers d'importance 2026 et nous avons également l'objectif, pour 2027 et les années qui suivent, d'arriver plus en amont pour la présentation de ces dossiers dans la commission de gestion, afin que celle-ci puisse effectivement les préavisier et puisse débattre sur le bien-fondé ou non d'un certain nombre d'interventions : y a-t-il trop vs pas assez de places de parc ? Y a-t-il suffisamment de dégrappage ? La place des vélos est-elle suffisante ? Ce sont tous des éléments qui doivent naturellement pouvoir être débattus en commission, et ce sera fait.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Je tiens déjà à remercier le Conseil communal pour les réponses qu'il a apportées, même si les questions n'émanaient pas de notre groupe. Effectivement, je regrette aussi un petit peu le ton. Je trouve étonnant que l'on puisse nous répondre ainsi, alors que ces questions sont finalement tout à fait légitimes.

Je tiens juste à rappeler que nous ne sommes absolument pas en opposition avec les investissements qui sont proposés. J'entends bien que nous sommes régulièrement dans l'opposition par rapport aux différents crédits qui peuvent être amenés ici. Néanmoins, nous demandons un renvoi en commission justement parce que nous sommes d'accord avec le contenu, mais que nous aurions préféré qu'il soit scindé en plusieurs rapports.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue précédemment et l'ensemble de notre côté de l'hémicycle, mais c'est bien en raison de la problématique

que, si un citoyen n'est pas d'accord sur l'un des projets proposés, il est obligé de déposer demain matin un référendum sur *l'ensemble* du rapport. C'est cela que nous ne voulons pas. Et c'est problématique, car si cela arrive, c'est sûr que cela va retarder l'entier des travaux, l'entier des projets et des investissements.

Or, si l'on retire aujourd'hui ce rapport ou qu'il est renvoyé en commission, on n'a pas besoin de recommencer le travail, car c'est effectivement un travail très conséquent. Nous remercions d'ailleurs les services de la Ville pour le travail effectué. Toutefois, nous aimerions juste que les rapports soient scindés, afin que nous puissions amener un peu plus de démocratie dans cet hémicycle.

Néanmoins, je vois que le Conseil communal n'est pas tellement favorable à ce que nous puissions communiquer avec la population, et je le regrette. Je rappelle quand même que nous avons eu un petit problème avec une initiative lancée par les commerçants, que nous avons dû juger irrecevable dans notre hémicycle : elle émanait un petit peu de cette façon de faire. Est-ce que l'on essaie finalement d'écouter la population ou est-ce que l'on avance en force ?

C'est ce juste milieu que nous aimerions essayer de trouver ici ce soir, et non pas remettre en question le fond des investissements qui ont été présentés en commission, où effectivement les commissaires PLR étaient en accord avec ce qui a été présenté. Et je pense que, ce soir, nous sommes aussi en accord avec ces projets. C'est vraiment la forme du rapport qui est discutée.

Je tiens juste à préciser que j'ose espérer que, quand on sort de commission, on se sent plus intelligent qu'avant, et que cela nous permet peut-être de mener la réflexion plus loin. Un vote qui intervient en commission n'est pas un vote qui est amené au Conseil général, sinon cela ne nous servirait à rien de siéger ici : nous aurions juste à acter en commission sans avoir besoin de siéger dans cet hémicycle.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant combattue, le président, **M. Frédéric Vaucher**, la soumet au vote de l'assemblée.

Soumise au vote, **l'entrée en matière est acceptée par 25 voix contre 15 et 0 abstention.**

Le président passe alors à la discussion en second débat concernant **l'arrêté relatif à plusieurs crédits d'engagement** dans le cadre de la planification quadriennale 2026-2029.

Avant de procéder au vote de l'arrêté, le président donne la parole à **Mme Sarah Curty**, PLR :

- Je souhaite juste annoncer que notre groupe sera quand même partagé par rapport à l'issue du vote. Nous n'avons pas forcément envie d'accepter. En tout cas, en ce qui me concerne, je ne vais pas l'accepter, parce que je suis profondément agacée quand, dans cet hémicycle, j'entends dire à répétition que, puisque l'on a accepté le rapport, il n'y a qu'à accepter la suite. Donc, pour une fois, je refuserai, et peut-être qu'ainsi on ne va pas me rabâcher cet argument-là pendant les prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, **l'arrêté relatif à plusieurs crédits d'engagement** dans le cadre de la planification quadriennale 2026-2029 est soumis au vote et est **accepté par 31 voix contre 5 et 4 abstentions**.

Avant d'accorder une pause, le président, **M. Frédéric Vaucher**, remercie le Service à la population et la Chancellerie pour les plaques de chocolat qui se trouvent à chaque place.

PAUSE DE 10 MINUTES.

25.060 – Résolution du groupe POP intitulée « Le racisme est un délit et notre Ville doit le combattre »

Le 5 décembre 2025, le Conseil fédéral adoptait la première stratégie suisse contre le racisme et l'antisémitisme. Cette stratégie pose jusqu'en 2031 un cadre dans lequel la Confédération, les cantons et les communes peuvent prendre des mesures et mettre en place des outils pour la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au sein de tous les domaines de notre société.

Nous encourageons le Conseil communal, notamment à travers sa déléguée à l'intégration, à renforcer ses actions pour la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Sur le plan institutionnel, ces actions doivent également viser à faire respecter le cadre national aux représentant.e.s politiques et aux propos qu'il.elle.s peuvent tenir.

Les élu.e.s, en tant que représentant.e.s de l'ensemble de la population chaux-de-fonnière, se doivent d'être exemplaires et de porter, en tout temps, les valeurs d'égalités et d'inclusions prônées par notre Ville. Cela peut prendre différentes formes, notamment à travers le règlement général (en cours de révision) ou par une charte propre aux membres du Conseil général.

Lara Zender

M. Frédéric Vaucher, président :

- Nous sommes en présence d'un amendement du groupe PVL pour cet objet. Je donnerai la parole tout d'abord à l'auteure de la résolution, ensuite à l'auteure de l'amendement, aux groupes, puis au Conseil communal.

Mme Lara Zender, auteure de la résolution :

- Le 5 décembre 2025, le Conseil fédéral a adopté la première stratégie suisse de lutte contre le racisme. Si une telle stratégie est devenue nécessaire aujourd'hui, c'est parce que le racisme n'est ni un phénomène marginal ni une question abstraite. Il traverse notre société et s'invite parfois aussi dans le débat politique.

En Suisse même, les tribunaux ont rappelé que certains propos ou campagnes politiques dépassaient les limites du débat démocratique. On peut penser, notamment, à des affiches ou slogans généralisant des populations entières comme dangereuses ou indésirables. Pour faire cette résolution, nous nous sommes basés sur des exemples – malheureusement pas si vieux – de propos tenus par des élus qui ont conduit à des condamnations pour discrimination raciale ou incitation à la haine.

Ces exemples ne sont pas cités pour stigmatiser qui que ce soit, mais pour rappeler une chose simple : les paroles politiques ont un poids, et lorsqu'elles banalisent le racisme ou la stigmatisation, elles ont des

conséquences bien réelles sur la cohésion sociale et sur le sentiment de légitimité de certaines personnes dans l'espace public.

La Chaux-de-Fonds est une ville qui s'est construite aussi par des générations de personnes venues d'ailleurs. Pour le POP, l'égalité et la dignité ne sont pas négociables. Et cela implique aussi une exigence d'exemplarité de la part de nos institutions et de celles et ceux qui les incarnent.

C'est dans cet esprit que cette résolution encourage le renforcement des actions de prévention et de lutte contre le racisme, et se veut comme un outil supplémentaire à tout le travail – que nous saluons, par ailleurs – réalisé par la déléguée à l'intégration. Mais cette résolution veut aller plus loin : elle pose la question de notre propre fonctionnement en tant que Conseil général. Dans ce sens, nous rejoignons la proposition d'inclure également le Conseil communal. Pas forcément au travers de la même charte, cela resterait à définir. Cependant, nous serons opposés à l'amendement des Vert'libéraux, et nous en développerons les raisons dans un deuxième tour de parole.

Concrètement, nous proposons l'élaboration d'une charte destinée aux membres du Conseil général, rappelant des principes clairs de respect, d'égalité et de non-discrimination. Cette charte pourrait être élaborée collectivement par le Bureau du Conseil général, en collaboration avec l'ensemble des partis, ainsi que les services communaux compétents. Il ne s'agit ni de censurer ni de punir, mais de poser un cadre partagé.

Se doter d'un tel cadre, c'est faire le choix de la prévention plutôt que de la réaction *a posteriori*. C'est se donner des outils pour garantir un débat politique ferme, parfois conflictuel, mais *jamaïs* discriminant. Et c'est aussi se mettre en cohérence avec le cadre national que la Confédération nous invite à décliner à tous les niveaux.

Pour le POP, lutter contre le racisme passe aussi par des institutions et des élus exemplaires. Cette résolution propose une réponse proportionnée, responsable et fidèle à l'histoire et aux valeurs de notre ville. C'est pourquoi nous vous invitons à la soutenir.

Amendement du groupe PVL à la résolution 25.060

Titre : ~~« Le racisme est un délit et notre Ville doit le combattre »~~
« Le racisme et l'antisémitisme constituent des délits et notre Ville doit les combattre »

[premier paragraphe inchangé]

Nous encourageons le Conseil communal, notamment à travers sa déléguée à l'intégration, à renforcer ses actions pour la prévention et la

lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Sur le plan institutionnel, ces actions doivent également viser à faire respecter le cadre national aux représentant.e.s politiques et aux propos **et aux actes** qu'il.elle.s peuvent tenir **ou mener**.

Les élu.e.s, en tant que représentant.e.s de l'ensemble de la population chaux-de-fonnière, se doivent d'être exemplaires et de porter, en tout temps, les valeurs d'égalités et d'inclusions prônées par notre Ville.

Cela peut prendre différentes formes, notamment à travers le règlement général (en cours de révision) ou par une charte propre aux membres du Conseil général **et du Conseil communal**.

Mme Brigitte Leitenberg, auteure de l'amendement PVL :

- Les Vert'libéraux ont lu avec attention la résolution du groupe POP, qui va dans le bon sens et, comme elle le mentionne, fait référence à la première Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme et son plan d'action pour la période 2026 à 2031, communiqués en décembre 2025.

Le Conseil fédéral a donc envoyé un signal fort en faveur de la protection des droits fondamentaux et des droits humains. La mise en œuvre de cette stratégie débutera en 2026, donc maintenant.

Il sera élaboré, en collaboration avec la société civile et les services concernés de la Confédération, des Cantons, et des communes, un plan d'action pour combattre le racisme et l'antisémitisme, avec un premier bilan intermédiaire en 2028.

Les Vert'libéraux font pleinement confiance au Service de l'intégration de notre Ville, au COSM et à la CICM au niveau cantonal, pour veiller à la mise en place de cette stratégie.

Aussi, selon le principe d'aller dans le bon sens, et même si cette résolution enfonce une porte ouverte, les Vert'libéraux pourraient l'accepter, car ils la perçoivent comme un accélérateur de mise en place. Néanmoins, les Vert'libéraux l'accepteront avec l'amendement qu'ils proposent, car, dans son état, elle déforme la volonté du Conseil fédéral.

En effet, celui-ci mentionne clairement les deux termes – racisme *et* antisémitisme – car ils ont de l'importance l'un *et* l'autre. Ni l'un ni l'autre ne doivent être supprimés.

Pour rappel, cette stratégie et son plan d'action ont été élaborés à la suite d'un rapport de 2021 intitulé « Evaluations des mesures fédérales, cantonales et communales de lutte contre l'antisémitisme », rapport répondant à la motion 23.4335 de la Commission des institutions politiques

du Conseil National. Depuis lors, malheureusement, l'antisémitisme n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2024, avec une augmentation de 89,5 %.

Les Vert'libéraux, pour continuer sur cette voie du bon sens, proposée par le POP, et de la réalité de la situation, vous invitent à accepter cette résolution avec l'amendement du PVL.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le Centre partage évidemment l'objectif fondamental rappelé dans cette résolution : le racisme et l'antisémitisme n'ont pas leur place dans notre société, et encore moins dans notre ville. Il s'agit de délits pénaux, clairement définis et sanctionnés par le Code pénal suisse. A ce titre, la lutte contre le racisme n'est ni optionnelle ni symbolique : elle est déjà une obligation légale.

C'est précisément pour cette raison que je peine à percevoir la plus-value concrète de la résolution proposée aujourd'hui. Sur le fond, rien de ce qui est évoqué ici n'est nouveau. La Confédération s'est dotée d'un cadre clair avec l'adoption de la Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme. Les cantons et les communes, y compris la nôtre, disposent déjà d'outils et de compétences pour agir dans ce cadre. Notre Ville n'est donc ni dépourvue de moyens, ni inactive en la matière.

Sur le plan institutionnel ensuite, il faut rappeler que les élus doivent déjà respecter la loi et adopter un comportement exemplaire : cela relève de l'évidence. Les propos racistes ou discriminatoires ne sont pas seulement contraires aux valeurs que nous défendons, ils sont punissables. Lorsqu'un délit est commis, il appartient aux autorités compétentes d'agir. Introduire des chartes supplémentaires ou des dispositifs parallèles pose dès lors question : s'agit-il réellement de renforcer l'action publique ou plutôt de multiplier des instruments symboliques dont l'efficacité reste à démontrer ?

Enfin, je tiens à souligner un point essentiel : je le rappelle, le cadre légal existe. Il est clair et il est suffisant. La priorité doit donc être son application rigoureuse, et non l'empilement de textes ou de déclarations d'intention qui risquent de créer de la confusion entre le droit pénal, les règlements communaux et des engagements politiques non contraignants.

En résumé, bien que je partage pleinement la condamnation du racisme et de l'antisémitisme, je considère que cette résolution n'apporte pas d'élément nouveau, ni d'outil supplémentaire réellement utile par rapport à ce qui est déjà prévu.

Pour ces raisons, je reste réservée quant à l'opportunité de ce texte et appelle à concentrer nos efforts sur l'application effective des lois existantes, plutôt que sur des mesures redondantes.

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Notre groupe a lu avec attention cette résolution et, évidemment, y adhère. Le racisme n'a pas de place dans notre ville, ni dans notre vie, d'ailleurs.

Il semblerait qu'il y ait eu des intimidations racistes face à certaines communautés en ville. On ne doit pas tolérer cela. Comme on ne doit tolérer aucune stigmatisation de n'importe quelle communauté. Notre Ville a la chance d'avoir une déléguée à l'intégration extrêmement efficace et entreprenante. Elle fait, avec son service, un travail remarquable. Nous pouvons donc compter sur elle. Et nous, les élu-e-s, représentantes et représentants politiques, devons nous montrer dignes et respectueux-ses de toute personne de notre cité ou d'ailleurs. Nos propos doivent être constructifs, et aucune déclaration raciste ne doit sortir de notre bouche.

Notre groupe acceptera donc cette résolution et refusera l'amendement qui, à notre avis, n'amène pas beaucoup.

M. Grégory RoCHAT, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s partage la préoccupation avancée ici par le groupe POP. Parmi nos valeurs, les notions de tolérance, d'ouverture aux autres et d'inclusivité ont une grande importance. Il ne s'agit en aucun cas de faire de l'angélisme. Le racisme, quel qu'il soit et quelle que soit sa cible, n'est pas tolérable au sein de notre société, et nous nous devons, en tant qu'élu-e-s et représentant-e-s du peuple, de le combattre.

A l'heure où les réseaux sociaux déchaînent bien plus les passions que les débats constructifs, la Suisse n'est pas épargnée par l'augmentation des actes et messages racistes. Les tensions sociales, politiques et géopolitiques participent à l'alimentation de comportements hostiles et de discours de haine, alors que le sentiment de sécurité ressenti derrière son écran semble faciliter leur apparition.

Face à ce triste constat, il en va de la responsabilité des élu-e-s de se montrer exemplaires. D'une part, en évitant d'alimenter les tensions via nos actes et nos paroles et, d'autre part, en veillant à porter ces valeurs d'égalité, de respect et d'inclusion prônées par notre Ville, qui s'engage d'ailleurs de longue date à les renforcer. Nous en profitons ici pour remercier le Service de l'intégration pour le travail effectué et tous les projets menés conjointement avec d'autres services afin d'aller dans ce sens. Notre Ville est pionnière dans ce domaine, ce qui lui vaut également une certaine exemplarité reconnue par de nombreuses autres collectivités.

C'est pourquoi nous soutenons unanimement cette résolution et, afin de renforcer ces aspects, l'idée d'une charte propre aux membres du Conseil

général nous paraît tout à fait judicieuse. Nous ne doutons pas qu'à sa suite, le Conseil communal s'engagerait à faire de même.

Au-delà des divergences d'opinions – des différences qui font également la richesse de notre communauté – mettre en avant ces valeurs et les porter ne peut être que bénéfique pour notre ville, car c'est ensemble que l'on construit. En tant qu'élu-e-s nous nous devons de participer à cette construction d'une communauté ouverte, solidaire et inclusive, plutôt qu'à sa destruction.

Concernant l'amendement du groupe vert/libéral, si nous appuyons les ajouts au second paragraphe du contenu de la résolution, à savoir « et aux actes », ainsi que « ou mener », nous laissons le Conseil communal décider par lui-même de sa participation à cette charte du Conseil général ou de la création de sa propre charte.

Enfin, concernant l'ajout dans le titre de la résolution, le racisme inclut toutes les formes qu'il peut prendre et nous ne souhaitons pas en mettre une plus en avant qu'une autre, dans cet esprit d'égalité et d'inclusivité dont nous avons parlé plus haut.

M. Zachary Mores, PLR :

- La question soulevée du respect et de la tolérance est fondamentale dans une société que nous voulons humaniste, solidaire et démocratique. Ce sont d'ailleurs les fondements mêmes de l'Etat fédéral moderne voulu par les radicaux. Tout comme ce sont les fondements d'une république, telle que l'ont définie les radicaux.

Pour le Parti libéral-radical, il s'agit d'inscrire ces principes à la fois dans une législation – comme c'est le cas implicitement dans notre Constitution et explicitement à l'art. 261bis du Code pénal – mais aussi dans les mentalités, qui passent par le savoir-vivre ensemble et l'éducation.

Nous soutenons sans réserve la lutte contre le racisme, l'exclusion et toute autre forme d'ostracisme. Cependant, il est de notre responsabilité intime et collective d'y concourir au quotidien, mais sans artifices, sans gesticulations ou déclarations grandiloquentes, sans jugement.

Aussi, nous ne sommes pas convaincus que la résolution, tout comme l'élaboration d'une charte pour les élus soit un outil efficace. Nous préférons faire appel à notre responsabilité personnelle d'élu, qui, par l'engagement pris lors de notre assermentation, nous semble suffisante.

Pour ce qui est du personnel de la Ville, nous faisons confiance à l'attention et aux dispositions prises par le Service des ressources humaines, en

collaboration avec le Service de l'intégration et de la cohésion sociale, sous les auspices du Conseil communal.

En conséquence de l'inutilité de cette résolution, nous nous abstenons ou la refuserons. Quant à l'amendement, nous ne souhaitons pas nourrir la polémique et, compte tenu de notre position globale, nous n'interviendrons pas sur la question.

M. Olivier Beroud, POP :

- Je vais revenir sur l'amendement, spécialement sur l'ajout du terme *antisémitisme* dans le titre.

Le Larousse donne cette définition concernant le *racisme* : « Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, autrefois appelés *raças* ».

Un titre doit être le plus englobant possible. De ce fait, le terme « contre le racisme » suffit, à lui seul, à exprimer le refus de toutes les formes de discriminations fondées sur l'origine, la couleur de peau, la religion ou l'appartenance réelle ou supposée à un groupe humain.

Utiliser le terme « contre le racisme » dans le titre permet donc d'être plus inclusif, universel et englobant, sans multiplier les distinctions entre les victimes de la haine raciale. Surtout que le terme *antisémitisme* est mentionné dans le contenu de la résolution. De ce fait, le groupe POP refusera l'amendement.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Je regrette que des partis se soient prononcés contre le fait de nommer le racisme et l'antisémitisme. En effet, le titre reprend exactement ce qui a été proposé par le Conseil fédéral. Je trouve donc cela un petit peu étonnant.

Ceci d'autant plus que le rapport de 2021, intitulé à l'origine « Evaluation des mesures fédérales, cantonales et communales de lutte contre l'antisémitisme », a été travaillé, actualisé et élargi pour inclure – ce que je trouve tout à fait normal – les mesures contre les autres formes de racisme.

De plus, l'amendement PVL ne veut pas faire de polémique, comme je l'ai entendu, mais simplement rappeler que les élus au Conseil général, comme au Conseil communal, sont des humains, et qu'ils peuvent avoir les mêmes faiblesses comme les mêmes forces. Aussi, je trouve tout à fait normal qu'ils puissent être inclus dans cette résolution, même si la charte pourrait comporter quelques différences, s'il était décidé ici qu'il y en ait une.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je lisais dernièrement un ouvrage – que peut-être certains d'entre vous ont lu, et que je vous incite en tout cas à lire – qui s'intitule « Contre la culture du clash », et qui évoque la polarisation croissante des débats et l'absence véritable de dialogue – que l'on rencontre souvent aujourd'hui – chacun se renvoyant la responsabilité de l'absence de débat.

Il s'agit, pour l'auteur, de remettre la raison et une certaine exactitude, une certaine vérité, au cœur des débats. « Faire des brèches dans les murs des certitudes qui nous séparent », rappelait aujourd'hui le pasteur Muhlbach, lors d'une cérémonie au Grand Temple, où plusieurs d'entre nous étaient présents.

Ce sont autant d'éléments qui résonnent avec l'actualité et qui nous poussent, nous obligent même, à nous rappeler ce qui fonde notre histoire commune et la force de notre vivre-ensemble, avec ce paradoxe qui caractérise notre ville – c'est en tout cas comme cela que je le perçois : ce fort sentiment d'appartenance, presque une sorte de patriotisme local, mais un patriotisme ouvert aux autres et au monde.

La Stratégie contre le racisme et l'antisémitisme, dont vous avez tous parlé, adoptée par les Chambres fédérales en décembre dernier, s'inscrit dans cette dynamique et constitue – et ceci est important, peut-être par rapport à certaines visions, certaines oppositions ou abstentions – la première approche coordonnée à l'échelle nationale, visant à prévenir et à combattre durablement le racisme et l'antisémitisme en Suisse. Elle engage la Confédération, les cantons et les communes dans une responsabilité commune, dépassant les actions ponctuelles pour instaurer un cadre systémique et durable.

Le document établit que le racisme et l'antisémitisme constituent un défi structurel, tant pour l'ordre démocratique qu'au niveau des droits fondamentaux. Les données issues du monitoring du Service fédéral de lutte contre le racisme – que je vous invite à consulter – montrent aussi, malheureusement, une augmentation significative – de plus de 40 % en 2024 – des incidents racistes et antisémites. Cela doit nous interroger, mais aussi nous pousser à agir, d'autant plus que ces actes touchent certains domaines relevant directement de l'action publique : les écoles, en particulier, qui ont vu une augmentation importante, l'administration, la police, la justice, le logement ou l'emploi.

Un constat central, partagé par notre Autorité, ressort de ce document : le racisme ne se limite pas à des comportements individuels, mais s'exprime

aussi à travers des mécanismes institutionnels et des normes qui reproduisent des discriminations.

Ce sont des problématiques auxquelles nous sommes évidemment attentifs depuis plusieurs années, mais que nous cherchons aujourd'hui à thématiser au sein de notre administration ou au travers d'expositions dans l'espace public, comme nous l'avons fait ces dernières années : on se souvient, en particulier, de l'exposition Black Helvetia. De ce point de vue, nous menons aussi une analyse critique de nos propres structures, procédures ou fonctionnements.

Enfin, cette stratégie s'inscrit dans un cadre juridique national et international contraignant, plusieurs ont insisté sur ce point et c'est important. Comme l'a dit Le Centre, il s'agit véritablement aujourd'hui de l'appliquer, et nous partageons cette idée. La stratégie rappelle, en particulier, les obligations de la Suisse découlant notamment de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale – CERD – de la CEDH – Cour européenne des droits de l'homme – ou de la Constitution fédérale.

Pour les autorités que nous sommes, cela représente une obligation positive d'agir : prévenir les discriminations, examiner les cas signalés et sanctionner les violations en mettant en place des mesures adaptées.

Ainsi, la déléguée à l'intégration est aussi en lien direct avec le Service fédéral de lutte contre le racisme, et a participé à l'élaboration de cette stratégie globale. Des liens permettent d'échanger sur les bonnes pratiques et le cadre à mettre en place au sein de notre administration et de nos institutions.

Précisons aussi que la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a bien sûr pas attendu la stratégie nationale pour être active sur la question du racisme et de l'antisémitisme. La *Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité* – adoptée conjointement par le Canton et les deux Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel en 2018 – nous engage à améliorer notre accueil aux guichets, notre communication et nos processus d'embauche, afin de garantir l'égalité d'accès aux prestations publiques, et à refléter au maximum la diversité de la population.

Dans ce cadre, une enquête a aussi été menée en 2022 auprès du personnel de notre administration. Celle-ci témoigne d'une diversité à l'image de notre ville et d'un bon niveau de satisfaction professionnelle. Toutefois, quelques axes d'amélioration sont également mis en évidence, notamment une sous-représentation de certaines communautés ou la prévention de certaines discriminations, que l'on retrouve aussi dans d'autres entreprises et dans d'autres administrations.

Afin de prolonger ces constats par des actions concrètes, un groupe de travail a été mis en place : le groupe *Diversité*. Celui-ci est chargé de proposer un plan d'action à l'échelle communale, qui s'articule autour de quatre axes : l'emploi, l'accessibilité aux usagers et usagères, la communication et l'ouverture de nos institutions. Un dernier axe qui pourrait résonner avec la résolution de ce soir, si vous l'acceptez.

Il s'agit de principes et d'actions que le Conseil communal a souhaité prolonger au travers d'une *Charte de la diversité*, récemment adoptée – et qui a été évoquée par certains – qui se décline autour de valeurs comme le respect ou l'équité. Par cette charte, le Conseil communal, ainsi que l'ensemble de l'administration s'engagent en faveur d'une administration inclusive, bienveillante et ouverte. Pour le Conseil communal, il s'agit de donner du sens à notre devoir collectif : celui d'une commune et d'une communauté accueillantes à l'égard de toutes et tous.

Le Conseil général – et peut-être, dans un premier temps, le Bureau – pourrait ainsi être accompagné par le Service de l'intégration et la Chancellerie pour s'inscrire dans une même démarche et adopter sa propre charte de la diversité. Le Bureau pourrait aussi réfléchir à d'autres éléments à même de favoriser le vivre-ensemble et la lutte contre les discriminations, tout en restant attentif à la conformité au droit supérieur et aux droits politiques. En effet, jusqu'où peut-on inciter ou obliger un élu à adopter des valeurs qu'il ne partage pas forcément ? Surtout – et c'est cela qui est important – comment inclure et refléter le Conseil général dans son ensemble ? Ce sont autant de questions que vous pourriez vous poser.

Enfin, dans le cadre de la réforme des commissions – discutée par votre Bureau et qui devrait vous être soumise le mois prochain – il est prévu d'introduire une disposition qui dit que « Le Conseil communal veille à une représentation équilibrée des différents groupes d'intérêts ou milieux concernés, ainsi qu'à garantir une diversité des profils (genre, génération, origine, etc.) » : un exemple parmi d'autres soulignant l'importance portée par notre Ville à la diversité et à la non-discrimination.

On peut encore évoquer, par exemple, la rédaction inclusive des arrêtés et règlements ou, plus récemment, l'adoption du Statut du personnel, que vous avez voté l'année dernière, lequel contient plusieurs éléments *concrets* pour lutter contre le harcèlement et les discriminations.

En conclusion, vous pouvez constater que nous sommes déjà bien engagés dans la voie de la prévention et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, au travers des différents engagements évoqués, ou au travers des rencontres que nous avons régulièrement avec l'ensemble des communautés de notre ville, qu'elles soient religieuses, politiques ou ethniques.

C'est ainsi avec satisfaction que nous nous engageons à poursuivre ces réflexions avec le Conseil général et son Bureau, si c'est votre volonté. Enfin, le vote de cette résolution, si elle n'est pas contraignante, comme toute résolution, n'en marque pas moins une ligne à laquelle nous souscrivons pleinement.

Puisque vous avez tous évoqué l'amendement, j'en profite aussi pour donner le point de vue du Conseil communal. Pour nous, l'amendement s'inscrit dans la démarche proposée, je crois qu'il faut le reconnaître. Nous sommes donc évidemment d'accord avec l'adjonction du Conseil communal : que l'on vote ou pas l'amendement, le Conseil communal fait partie du projet.

Nous sommes évidemment d'accord d'étendre à la notion d'acte : les paroles sont importantes, mais je crois que les actes le sont aussi, dans le sens de l'exemplarité que plusieurs ont évoquée.

Seule la question du titre de la résolution peut être discutée, comme pour beaucoup au sein de cet hémicycle, il me semble. De notre point de vue, nous en resterions à une évocation plus universelle, tel que le prévoit la première version.

Pour nous, il s'agit de mener un combat *collectif* contre le racisme, sous *toutes* ses formes, que ce soit l'antisémitisme, évidemment, mais aussi le racisme anti-Noirs – qui apparaît toujours comme le plus important en Suisse – le racisme antimusulman – qui est quand même le deuxième plus important, avec plus de 209 cas en 2024, selon les derniers chiffres que nous avons – le racisme antisigane ou encore le racisme envers de nombreuses autres minorités.

Pour nous, le racisme se fonde vraiment sur ces logiques d'altérisation et de hiérarchisation. Il représente, malgré des différences évidentes de contextes – historiques, sociaux, politiques – nous le reconnaissons, l'ensemble des communautés discriminées.

Afin de lutter efficacement contre toutes les formes de racisme, il s'agit, pour nous, de l'appréhender de manière globale, dans ses différents mécanismes, et de le reconnaître sans hiérarchie ni distinction. *In fine*, il s'agit, en premier lieu, de nous rassembler autour d'objectifs et de valeurs communs. Je crois que c'est cela, l'objectif de la résolution, indépendamment de la question de l'acceptation ou non de l'amendement.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- J'ai bien entendu l'intervention du conseiller communal, et également celle de l'auteure de la résolution. Je comprends cette notion d'inclure toutes les formes de racisme dans le titre, et je suis reconnaissante que l'antisémitisme

soit inclus dans ces formes de racisme, dont malheureusement certains souffrent.

J'aimerais juste savoir si l'auteure de la résolution serait d'accord d'y intégrer, hormis celle de l'antisémitisme, les autres notions qui ont été rajoutées dans l'amendement, c'est-à-dire les *actes* qui sont *menés*, et d'inclure également le Conseil communal. Ceci – je le répète encore une fois – sans vouloir créer de polémique, mais simplement parce que nous sommes tous des humains.

Mme Lara Zender, POP :

- En réponse à cette question, ce sont évidemment des éléments avec lesquels nous sommes tout à fait d'accord. Nous rejoignons ce qu'ont dit Les Vert-e-s à ce sujet : étant donné qu'il s'agit d'une résolution, laquelle demande en plus au Bureau de s'emparer de cette question, le texte reste un tout petit peu moins contraignant entre paroles et actes. Néanmoins, c'est sûr que si l'on évoque les paroles, cela intègre logiquement les actes. Concernant la mention du Conseil communal, nous rejoignons tout à fait cet avis. Je l'avais mentionné dans mon intervention, si je ne me trompe pas.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Je dois donc comprendre que l'antisémitisme est intégré dans la formulation du racisme selon l'auteure de la résolution, comme selon la compréhension du Conseil communal.

Ainsi, si je supprime la modification du titre dans mon amendement, est-ce que les autres points peuvent être rajoutés à la résolution ? C'est une demande.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande alors à la représentante du groupe PVL si elle entend déposer un nouvel amendement.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Voilà, c'est cela. Ou modifier mon amendement.

M. Frédéric Vaucher, président :

- Est-ce qu'il s'agirait de modifier l'amendement du PVL dans ce sens-là ?

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Exactement. Je maintiendrais le titre initial de la résolution du groupe POP, en conservant simplement les termes ajoutés dans le texte amendé de la résolution.

Mme Lara Zender, POP :

- Nous-mêmes n'avions pas souhaité déposer de sous-amendement pour valider ces points-là, car nous ne souhaitons pas forcément étendre le débat sur cette question de vocabulaire. Et comme nous l'avons précisé précédemment, nous englobons toute forme de discrimination dans la compréhension du racisme. Mais si c'est la proposition de la représentante du groupe vert'libéral, nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition de modifier l'amendement, et nous accepterons avec grand plaisir cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande donc que soit déposé un nouvel amendement par la représentante du groupe PVL tenant compte de la modification évoquée. Le président propose une courte suspension de séance, le temps d'apporter la modification nécessaire.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES.

A la reprise des débats, le président, M. Frédéric Vaucher, donne la parole à **Mme Brigitte Leitenberg**, PVL :

- Suite au débat qui vient de se dérouler, le groupe PVL a retiré l'amendement initial et a déposé un nouvel amendement dont le président va donner lecture.

M. Frédéric Vaucher, président :

- Je ne vais pas vous lire toute la résolution, mais seulement les phrases qui sont amendées.

Nouvelle version de l'amendement du groupe PVL

[*Titre inchangé* : « Le racisme est un délit et notre Ville doit le combattre »]

[*Premier paragraphe inchangé*]

Nous encourageons le Conseil communal, notamment à travers sa déléguée à l'intégration, à renforcer ses actions pour la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Sur le plan institutionnel, ces actions doivent également viser à faire respecter le cadre national aux représentant.e.s politiques et aux propos **et aux actes** qu'il.elle.s peuvent tenir **ou mener**.

Les élu.e.s, en tant que représentant.e.s de l'ensemble de la population chaux-de-fonnière, se doivent d'être exemplaires et de porter, en tout temps, les valeurs d'égalités et d'inclusions prônées par notre Ville.

Cela peut prendre différentes formes, notamment à travers le règlement général (en cours de révision) ou par une charte propre aux membres du Conseil général **et du Conseil communal**.

Soumis au vote, **l'amendement PVL dans sa nouvelle version** est **accepté par 26 voix contre 0 et 12 abstentions**.

Soumise au vote, la **résolution amendée** est **acceptée par 26 voix contre 2 et 10 abstentions**.

26.002 – Interpellation du groupe POP intitulée « Centralisation du SMUR, un nouveau clou dans le cercueil de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds »

Le Conseil communal peut-il nous donner sa position quant aux volontés présumées du Canton et de la direction des urgences préhospitalières (DIRUP) de centraliser le SMUR à Malvillers ?

Est-il conscient que cela peut fortement affaiblir les urgences 24/365 de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, entraînant encore, par effet domino, la suppression de certaines activités ?

Développement :

Nous avons entendu par plusieurs biais que la direction des urgences préhospitalières (DIRUP) souhaitait supprimer les départs du SMUR depuis le Val-de-Travers. Cette décision semble avoir produit un effet boule de neige, entraînant une volonté de centraliser l'ensemble des départs depuis Malvillers (aussi pour faciliter une présumée acceptation politique), alors qu'actuellement, des départs s'effectuent également depuis les deux sites de soins aigus.

Le groupe POP n'est pas convaincu par cette décision, qui semble davantage relever d'une volonté politique de centralisation, plutôt que d'une recherche d'efficacité. En effet, un départ pour le Val-de-Travers depuis Malvillers ne nous semble pas plus rapide qu'un départ depuis Pourtalès. Et cela peut avoir des effets d'autant plus négatifs que les temps de réactivité pour les Montagnes se retrouveraient également rallongés. Les centres urbains seraient dès lors éloignés du SMUR alors qu'on sait qu'en fonction du trafic (par ex. tunnels) et des conditions météorologiques, ces durées d'intervention peuvent être importantes.

Cette volonté politique semble s'insérer pleinement dans les velléités du Conseil d'Etat de départir pièce par pièce les prérogatives des Montagnes. En effet, si pour Pourtalès, les dotations en personnel pour les urgences ne souffriraient que peu d'un tel choix, pour le site chaux-de-fonnier, cette décision pourrait avoir des effets délétères pour la dotation du personnel et planter un clou mortifère quant à la présence d'urgences 24/365.

Le groupe POP souhaiterait donc entendre l'avis du Conseil communal à ce sujet, et les raisons politiques, autant qu'économiques qui le pousseraient à préviser favorablement une telle centralisation.

Lara Zender

Mme Lara Zender, auteure de l'interpellation :

- Nous avons entendu par plusieurs biais que la direction des urgences préhospitalières souhaitait supprimer les départs du SMUR depuis le Val-de-Travers. Cette décision semble avoir produit un effet boule de neige, entraînant une volonté de centraliser l'ensemble des départs depuis Malvillers – aussi pour faciliter une présumée acceptation politique – alors

qu'actuellement, des départs s'effectuent également depuis les deux sites de soins aigus.

Le groupe POP, rejoint depuis le dépôt de cette interpellation par l'ensemble des groupes politiques du Conseil général, n'est pas convaincu par cette décision, qui semble davantage relever d'une volonté politique de centralisation, plutôt que d'une recherche d'efficacité. En effet, un départ pour le Val-de-Travers depuis Malvilliers ne semble pas plus rapide qu'un départ depuis Pourtalès. Et cela peut avoir des effets d'autant plus négatifs que les temps de réactivité pour les Montagnes se retrouveraient également rallongés. Les centres urbains seraient dès lors éloignés du SMUR, alors que l'on sait qu'en fonction du trafic – notamment avec les tunnels – et des conditions météorologiques, ces durées d'intervention peuvent être importantes.

Cette volonté politique semble s'insérer pleinement dans les velléités du Conseil d'Etat de départir pièce par pièce les prérogatives des Montagnes. En effet, si pour Pourtalès, les dotations en personnel pour les urgences ne souffriraient que peu d'un tel choix, pour le site chaud-de-fonnier, cette décision pourrait avoir des effets délétères pour la dotation du personnel, et planter un clou mortifère quant à la présence des urgences 24/24 heures et 365/365 jours.

Le groupe POP et l'ensemble des autres groupes souhaiteraient donc entendre l'avis du Conseil communal à ce sujet, et les raisons politiques autant qu'économiques qui pousseraient ce dernier à préavis favorablement une telle centralisation.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Le Conseil communal remercie les auteurs et l'ensemble des signataires de cette interpellation, qui aborde un sujet évidemment sensible et légitimement préoccupant pour la population : il s'agit naturellement de celui des urgences préhospitalières et de l'avenir de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, notamment. Nous souhaitons tout d'abord apporter une clarification essentielle, et nuancer peut-être certains propos.

A ce jour, aucune décision n'a été prise, ni par le Canton, ni par le RHNe, ni par la DIRUP, concernant une potentielle suppression des départs SMUR à Val-de-Travers ou une centralisation à Malvilliers. Contrairement à ce qui a pu être dit, ce point n'a jamais été discuté au sein de la DIRUP, dont un membre du Conseil communal, à savoir votre serviteur, fait partie. Les affirmations laissant entendre une volonté arrêtée ou un processus déjà engagé ne correspondent donc pas tout à fait à la réalité.

Comme l'a indiqué le Conseil d'Etat dans sa réponse au Grand Conseil – interpellé sur le même sujet – des réflexions sont actuellement menées par le Service cantonal de la santé publique, dans le cadre de la politique cantonale de santé. Elles visent avant tout à garantir la pérennité et la qualité des prestations du SMUR, notamment face aux difficultés récurrentes de recrutement. A ce stade, il s'agit d'analyses exploratoires, sans décision arrêtée.

Le Conseil communal tient également à rappeler que l'organisation du SMUR et les options stratégiques du RHNe relèvent de compétences qui ne sont pas les siennes. Le Conseil communal n'a donc ni à préavisser ni à décider d'une éventuelle centralisation. Il peut toutefois faire part de son avis au travers des représentations, notamment à la DIRUP, ou par le représentant de la Ville, proposé par le Conseil communal et nommé par le Conseil d'Etat, au sein du Conseil d'administration du RHNe. Les contacts étroits que nous entretenons également avec les différents partenaires permettent de garder un œil attentif et de faire part de notre position.

Cela étant dit, le Conseil communal comprend pleinement les inquiétudes exprimées, en particulier celles liées à un affaiblissement des urgences 24/24 heures et à l'impact potentiel sur le site hospitalier de La Chaux-de-Fonds. Sur ce point, nous souhaitons être très clairs : le Conseil communal reste pleinement attentif au maintien de deux sites hospitaliers de soins aigus dans le canton, à la pérennité du site de La Chaux-de-Fonds, ainsi que des prestations qui l'accompagnent et qui jouent un rôle central pour la population des Montagnes.

Toute réflexion future devra impérativement tenir compte des temps d'intervention réels, des contraintes géographiques, climatiques et de circulation, mais surtout de la sécurité des patientes et des patients, ainsi que des enjeux politiques et économiques. Pour rappel, le RHNe site de La Chaux-de-Fonds est l'employeur principal à La Chaux-de-Fonds.

Enfin, le Conseil communal relève que le débat actuel repose finalement sur des informations partielles et des interprétations, parfois présentées comme des faits établis. Sur un sujet aussi sensible, il nous paraît essentiel de s'appuyer sur des éléments vérifiés, actuels et institutionnels, afin de garantir un débat serein et constructif.

En conclusion, le Conseil communal réfute l'existence d'une décision ou d'une volonté arrêtée de centralisation du SMUR, réaffirme sa vigilance quant à l'avenir de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, et continuera naturellement à suivre ce dossier avec attention, responsabilité, et dans l'intérêt de la population.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Lara Zender, POP :

- Nous sommes satisfaits de l'attention portée à ce sujet et quant à l'engagement de la Ville sur ce point à l'avenir.

26.003 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Anticiper plutôt que réagir, prévenir plutôt que déplorer »

- 1) Le Conseil communal a-t-il déjà analysé les enseignements à tirer du drame de Crans-Montana pour notre ville ?
- 2) Des mesures spécifiques ont-elles été envisagées ou renforcées concernant :
 - la fréquence et l'intensité des contrôles, notamment lors de périodes à risque (fêtes de fin d'année, grands événements, ou tout ce qui sera jugé pertinent et utile),
 - la coordination entre les services communaux, les exploitants et les services de secours ?
- 3) Une réflexion est-elle en cours pour améliorer la prévention, la sensibilisation des exploitants et, le cas échéant, les sanctions en cas de manquement grave ?

Développement :

Le 1^{er} janvier 2026, l'incendie dramatique survenu à Crans-Montana a coûté la vie à 40 personnes et fait plus de 100 blessés.

Un tel événement marque durablement les esprits. Il nous bouleverse, nous choque, et nous rappelle à quel point la sécurité dans les lieux recevant du public est une responsabilité collective majeure.

Alicia Maillard

M. Frédéric Vaucher, président :

- Etant donné que les **questions écrites 26.004** du PVL **et 26.005** du POP portent sur le même sujet, une réponse globale sera donnée, en accord avec le Conseil communal.

Mme Alicia Maillard, auteure de l'interpellation :

- Le 1^{er} janvier 2026, l'incendie dramatique survenu à Crans-Montana a coûté la vie à 40 personnes et fait plus de 100 blessés.

Un tel événement marque durablement les esprits. Il nous bouleverse, nous choque, et nous rappelle à quel point la sécurité dans les lieux recevant du public est une responsabilité collective majeure.

En tant qu'autorités politiques, il nous appartient de nous poser une question simple mais essentielle : que pouvons-nous faire, à notre échelle, pour éviter qu'une telle horreur se reproduise ? De plus, relayer les préoccupations de la population et lui permettre d'obtenir des réponses claires à ses interrogations relève également de notre rôle.

En effet, face à ce drame, il est difficile de ne pas se projeter. De ne pas imaginer une situation similaire chez nous. Et cela fait froid dans le dos

lorsque l'on réalise que, très probablement, nous avons déjà été proches de scénarios comparables. Le tragique événement du Constellation nous a rappelé avec douleur qu'il est légitime et responsable de remettre en question nos pratiques, notamment d'un point de vue technique. Dès lors, nous souhaitons interpeller le Conseil communal sur les points suivants :

- 1) Le Conseil communal a-t-il déjà analysé les enseignements à tirer du drame de Crans-Montana pour notre ville ?
- 2) Des mesures spécifiques ont-elles été envisagées ou renforcées concernant :
 - la fréquence et l'intensité des contrôles, notamment lors de périodes à risque : fêtes de fin d'année, grands événements, ou tout ce qui sera jugé pertinent et utile,
 - la coordination entre les services communaux, les exploitants et les services de secours.
- 3) Une réflexion est-elle en cours pour améliorer la prévention, la sensibilisation des exploitants et, le cas échéant, les sanctions en cas de manquement grave ?

Il ne s'agit pas ici de pointer du doigt ni de céder à l'alarmisme, ni même d'un manque de confiance envers le Conseil communal. Il s'agit simplement de faire notre devoir : anticiper plutôt que réagir, prévenir plutôt que déplorer. Agir aujourd'hui, même modestement, c'est peut-être éviter demain un drame que nous aurions tous à porter. Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

26.004 – Question écrite du groupe PVL intitulée « Responsabilités, contrôles et suivis liés aux règles de sécurité incendie à La Chaux-de-Fonds »

Après la tristesse et la compassion portées aux 40 victimes, aux familles et aux 116 blessés qui luttent pour leur reconstruction et leur guérison, et la reconnaissance à ceux qui les ont secourus et soignés, le drame de Crans-Montana nous oblige à nous interroger.

Après la réponse écrite du Conseil d'Etat du vendredi 16 janvier à la question du député Blaise Courvoisier, « Règles de sécurité cantonales des établissements publics », nous apprenons que les communes ont une grande part de responsabilité dans ce domaine de la sécurité et des contrôles de sécurité incendie, et nous nous questionnons à notre tour :

- Comment est garanti le suivi des contrôles de sécurité incendie des lieux et établissements publics, qu'ils soient festifs, sportifs et culturels, et des lieux d'accueil et de formation dans notre ville, à partir du moment où il y a une forte densité de population ?
- Combien d'établissements sont-ils conformes, nécessitent-ils des adaptations ou devraient-ils être impérativement transformés ou fermés ?
- Qui effectue les contrôles et à quelle fréquence ?
- Existe-t-il des contrôles inopinés ?

Il nous semble que les citoyens doivent être rassurés et informés, et peut-être aussi formés pour maîtriser les bons gestes et pour se sentir en sécurité dans les lieux publics et festifs.

Les visiteurs de *Capitale culturelle suisse 2027*, que l'on espère nombreux, devront aussi être en sécurité lors de cet événement.

Brigitte Leitenberg

26.005 – Question écrite du groupe POP intitulée « Suivi des mesures cantonales de sécurité des établissements publics »

Dans sa réponse écrite à une question déposée le 4 janvier au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a annoncé plusieurs mesures complémentaires concernant les contrôles liés à la sécurité des établissements publics du canton, prévoyant notamment le contrôle de l'ensemble de ces établissements avant la fin de l'année 2026.

Le groupe POP prend note de ces mesures, qui vont dans le sens d'un renforcement de la sécurité, mais s'interroge sur leurs conséquences pour la Commune. Il souhaite que le Conseil communal réponde aux questions suivantes :

- Cela représentera-t-il une augmentation de la charge de travail pour les services communaux ? Si oui, comment la Ville prévoit-elle d'y faire face ?
- L'impact sur les finances a-t-il déjà été évalué ? Si oui, peut-on s'attendre à un impact financier pour la Commune ?

Mathilde Reverchon Hans-Moëvi

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- J'aimerais d'abord remercier le Bureau du Conseil général qui a proposé une minute de silence pour exprimer la solidarité de notre Ville, de nos autorités, avec les victimes de Crans-Montana.

J'aimerais également dire que les questions qui sont posées à travers l'interpellation et à travers les deux questions écrites sont parfaitement légitimes et pertinentes, et que nous y répondons volontiers. Comme notre président du Conseil général l'a précisé, je les ai regroupées pour plus d'efficacité. Je vais donc répondre aux unes et aux autres. Les questions étant très nombreuses, je serai contraint – vous me le passerez – d'être un peu long.

- *Le Conseil communal a-t-il déjà analysé les enseignements à tirer du drame de Crans-Montana pour notre ville ?*

Evidemment, le Conseil communal et les services communaux, bouleversés, comme chacune et chacun d'entre nous, se sont interrogés immédiatement sur nos pratiques.

Comme vous pourrez le constater dans les réponses aux questions qui suivent, notre manière de faire correspond aux lois, aux règlements, aux

directives, ainsi qu'à une juste déontologie. Il n'en demeure pas moins que nous avons, comme nombre de communes, lancé un programme de nouvelles visites périodiques dans les établissements les plus sensibles. J'y reviendrai.

- *Où en sommes-nous dans les contrôles à La Chaux-de-Fonds ?* A La Chaux-de-Fonds, la Commission de salubrité et de la police du feu veille à l'application et à l'exécution des prescriptions des législations cantonales et communales sur la police du feu.

Dans ce cadre, elle exerce son activité avec le concours des autorités communales, et sous la surveillance des autorités cantonales compétentes, en particulier l'ECAP. Concrètement, elle délègue ses compétences – notamment les visites de conformité – aux inspecteurs communaux de prévention incendie, qui travaillent au Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Le Service de l'urbanisme rend compte de ses activités à la commission. La prochaine séance de cette commission – peut-être que certains d'entre vous y siègent – est agendée au 17 mars. Un point précis sera évidemment fait sur les visites de conformité effectuées depuis le début de l'année.

En effet, depuis le début de l'année 2026, d'abord spontanément, puis ensuite à la demande du Service de la consommation et des affaires vétérinaires – le SCAV – le Service de l'urbanisme a effectué une appréhension du problème, se basant sur un recensement de tous les établissements publics ayant une autorisation d'exploitation sur le territoire communal.

Cette liste a été priorisée en trois catégories :

- Les établissements à risque élevé : à La Chaux-de-Fonds, il y a 14 établissements, soit des discothèques, des bars sur plusieurs étages ou en sous-sol.
- Les établissements à risque modéré : 41 établissements, soit bars en rez-de-chaussée, restaurants sur plusieurs niveaux ou à l'étage, *escape rooms*.
- Les établissements sans risque particulier : au nombre de 132, ce sont des restaurants, des *tea-rooms*, des cafés, en rez-de-chaussée et sur un seul niveau.

Certains contrôles ciblés portant sur les établissements à risque élevé sont actuellement menés, conjointement entre la Police du commerce, le SCAV, et les responsables de prévention incendie de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Les visites des établissements à risque élevé ont été planifiées jusqu'à fin février 2026. Celles des établissements à risque modéré et sans risque particulier le seront ensuite.

- *Qui a la charge et la responsabilité des contrôles ?* Les visites périodiques sont organisées et suivies par les deux inspecteurs en prévention incendie du Service de l'urbanisme, avec l'appui, si nécessaire, du responsable du secteur des permis de construire, ainsi que de la Police du commerce, le SCAV, et de l'ECAP.

- *Quelle est la fréquence ?* Le chapitre 4 du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours mentionne l'obligation et les principes des inspections des bâtiments par la Commission de police du feu de la Commune. S'agissant des bâtiments à risque élevé, une périodicité de 5 ans est la règle, elle est de 10 ans pour les risques modérés.

Le Conseil d'Etat a ordonné, auprès du SCAV, des contrôles complémentaires rapides des établissements présentant le risque le plus élevé. Parallèlement, il a lancé une analyse sur un renforcement de la sécurité qu'il entend concrétiser rapidement au niveau réglementaire, et qui s'articulera autour des décisions de principe suivantes : resserrement des contrôles par la Commune à une fréquence de 2 ans pour les établissements à risque élevé, et de 4 ans pour les établissements à risque modéré.

Une surveillance régulière permettra de vérifier que les conditions d'exploitation restent sûres, notamment si des modifications mineures des locaux ou du mobilier ont été effectuées. Par ailleurs, l'Etat a également interdit l'usage d'engins pyrotechniques en intérieur.

- *Quid de l'intensification des contrôles lors des périodes à risque : fêtes de fin d'année, grands événements ou autres ?*

Si, comme dit à l'instant, la fréquence des contrôles va augmenter – 2 ans pour les établissements à risque élevé, 4 ans pour les établissements à risque moyen – il n'est par contre pas envisageable, en termes de ressources humaines, de prévoir une intensification majeure à l'approche des fêtes de fin d'année.

Pour rappel, il appartient aux propriétaires de maintenir leur établissement public en règle, tel qu'il a été contrôlé récemment.

Nous précisons toutefois que tous les événements sortant de l'ordinaire – soit des manifestations publiques – sont soumis à une demande d'autorisation délivrée par le SCAV sur préavis de divers services communaux, y compris la prévention incendie.

- *Quid de la coordination entre les services communaux et cantonaux, et les exploitants ?*

La coordination entre les services cantonaux et communaux – SCAV, SIS, Service de l'urbanisme, ainsi que l'ECAP – est jugée très bonne, et ne nécessite pas, à notre sens, de réflexion supplémentaire pour le moment.

Depuis le début de l'année, le Service de l'urbanisme est très régulièrement sollicité par des tenanciers, afin qu'une visite périodique soit effectuée. Le service répond ainsi favorablement à *toutes* les demandes. Par ailleurs, les différentes remarques émises par le service lors des visites sont bien accueillies, bien acceptées, par les tenanciers. Il est à noter que chaque visite fait l'objet d'un rapport et d'un suivi.

- *Quels sont les matériaux autorisés ou interdits ?* La matérialité utilisable en termes de prévention incendie est régie par des directives. Etablir ici une liste de matériaux autorisés ou interdits est à peu près impossible. Lors des visites, les certificats des matériaux utilisés sont requis, ou alors des tests sont effectués sous la surveillance de l'ECAP.

- *Qu'en est-il du contrôle des issues de secours ?* Les issues de secours font partie intégrante des visites périodiques des établissements publics, et une attention particulière est portée à leur signalisation, ainsi qu'au désencombrement des voies de fuite.

De plus, le dimensionnement des issues de secours détermine le nombre maximum de personnes autorisées à se trouver dans l'établissement, et fait intégralement partie de l'autorisation de tenir un établissement public délivrée par le SCAV sur préavis du Service de l'urbanisme.

Pour rappel, la procédure d'autorisation des établissements publics, en particulier de ceux qui présentent un risque d'incendie important, implique une inspection systématique des locaux par les communes et leur mise en conformité avant que la clientèle puisse y être accueillie.

Le double système de permis de construire pour les propriétaires d'immeuble et d'autorisation d'exploiter pour les tenancières et tenanciers oblige tant les propriétaires que les locataires à respecter l'ensemble des normes s'appliquant à leur établissement.

Il est toutefois de l'entière responsabilité des tenanciers de maintenir les sorties de secours ouvertes et dégagées en tout temps. Le service ne peut pas contrôler cela, parce que cette vérification doit être effectuée chaque jour d'ouverture d'un établissement public. On ne peut pas imaginer que les services communaux se rendent tous les jours dans chaque établissement public pour vérifier que les voies de fuite ne sont pas encombrées.

- *Quid de la prévention et de la sensibilisation ?* Comme déjà évoqué, une prise de conscience, naturellement malheureuse, des tenanciers a été observée. En termes de prévention, le Centre d'information pour la prévention des incendies sensibilise la population suisse au danger du feu. Sur son site internet, des conseils de prévention sont accessibles à tout le monde. Une liste de contrôle « Protection incendie » pour les restaurants, les bars, les discothèques et lors de manifestations publiques est téléchargeable.

- *Quid des sanctions en cas de manquement grave ?* En ce qui concerne les sanctions, lors de demande de mise en conformité exigée par le Service de l'urbanisme, si les travaux ne sont pas réalisés dans le délai imparti, la sanction peut aller jusqu'à l'interdiction pure et simple d'exploiter l'établissement et le retrait de l'autorisation délivrée par le SCAV. Le service peut également revoir les capacités d'accueil d'un établissement public.

- *Combien d'établissements publics sont-ils conformes, nécessitent-ils des adaptations ou devraient-ils être impérativement transformés ou fermés ?*

Il est impossible de communiquer des chiffres aujourd'hui, tous les établissements devant être visités prochainement. Tenant compte de notre nouvelle pratique – plus de droits acquis – peu d'établissements publics étaient parfaitement aux normes du jour, et des ajustements doivent être effectués par le tenancier ou le propriétaire. Néanmoins, aucun établissement public visité n'a présenté de graves défauts.

De fait, aucun établissement ne doit, pour l'heure, faire l'objet d'une décision de fermeture. Par contre, les adaptations sollicitées, même légères, devront être réalisées, sous peine – encore une fois – que l'établissement concerné soit frappé d'une interdiction d'exploitation.

- *Les nouvelles fréquences de contrôle représenteront-elles une augmentation de la charge de travail pour les services communaux ?*

En termes d'EPT, suite au départ à la retraite du responsable en prévention incendie à fin juin 2025, une mise en postulation a été faite pour l'engagement d'un inspecteur en prévention incendie, remplacement qui est effectif depuis quelques jours, au 1^{er} janvier 2026.

En sous-effectif pendant une durée de six mois, le service est ainsi désormais au complet depuis la rentrée. Les récentes exigences justifiées du Canton demandant un contrôle global des établissements publics sur l'année 2026 engendreront toutefois une surcharge de travail pour les inspecteurs en prévention incendie. Certaines autres tâches ne générant aucun risque pour la sécurité des personnes seront ainsi retardées ou reportées.

Enfin, vous posez une dernière question, à la suite de celle-ci, concernant l'impact financier pour la Commune. Au vu des difficultés rencontrées pour l'engagement de personnel – qui plus est de spécialiste ou expert en prévention incendie – il est malheureusement illusoire d'espérer trouver un candidat déjà formé et disponible rapidement, permettant d'accompagner ponctuellement l'équipe en place. Partant, aucun engagement n'est envisagé et, comme déjà dit, un report des tâches non urgentes sera effectué par le service.

Cela dit, si nous devons constater que l'équipe en place ne peut pas faire face aux nouvelles exigences concernant les fréquences des visites périodiques, nous ne manquerions pas de solliciter la création d'un nouveau poste auprès du Conseil communal et ensuite de votre Autorité.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Alicia Maillard, PS :

- Je suis satisfaite de la réponse.

M. Frédéric Vaucher, président :

- Le Conseil communal ayant répondu aux questions 26.004 et 26.005 en même temps qu'à l'interpellation, **ces questions sont considérées comme traitées et retirées de l'ordre du jour.**

Séance levée à 22h07

Le président :
Frédéric Vaucher

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières